

## Compte Rendu du Conseil Communautaire du jeudi 29 mars 2018

### Membres présents

ZANNETTACCI Pierre-Jean – GAUTHIER Jean-Claude – LUDIN Astrid - DOUILLET José – MAZUY Hervé - PEYRICHOU Gilles – SUBTIL Bruno – LOMBARD Daniel – BEAU Thierry – BERNARD Charles-Henri - DUCLOS Jacqueline – COTE Daniel - CHERMETTE Richard - CHERBLANC Jean-Bernard - GUILLOT Jean-Pierre – LAVET Catherine - CHEMARIN Maria – MARTINAGE Jean – VINDRY Loré - BATALLA Diogène – BIGOURDAN Bruno – PAPOT Nicole – PARISOT Christian - GRIMONET Philippe - DESCOMBES Bernard – LAMOTTE Caroline - RIVRON Serge - ANCIAN Noël – MEYGRET Claire - CHIRAT Florent - GONNON Bernard - ROSTAGNAT Annie - BERGER Robert – LAROCHE Olivier - BUISSON Bruno - DARGERÉ BAZAN Martine - ALLOGNET Robert – DENOYEL Marie-Thérèse.

### Membres Absents :

CLAIRET Aline – MARCHAND Simone – COLDEFY Jean – HEMON Valérie – VAGNIER Nicole – GONDARD Jean – HOSTIN François-Xavier - SIMONET Pascal – GEORGE Alain

### Membres Absents Excusés ayant donné procuration :

CLAIRET Aline à DOUILLET José – MARCHAND Simone à LOMBARD Daniel - COLDEFY Jean à ANCIAN Noël – HEMON Valérie à BATALLA Diogène - VAGNIER Nicole à PAPOT Nicole – GONDARD Jean à PARISOT Christian - HOSTIN François-Xavier à BEAU Thierry

## Désignation d'un secrétaire de séance

Madame Claire MEYGRET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

## Relevé des décisions du Président et du Bureau

### RELEVÉ DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- Acceptation de l'offre du Bureau d'études H2O d'un montant de 18 900 € HT pour une mission de diagnostic à l'Archipel.
- Acceptation de l'offre de l'entreprise SUPER d'un montant de 19 389 € HT pour des travaux de reprise d'étanchéité de la toiture du siège de la CCPA.
- Acceptation de l'offre de VALORSOL SAS d'un montant de 8 100 € HT pour la collecte et la valorisation du polystyrène.
- Acceptation de l'offre de l'entreprise CROUZET d'un montant de 9 584,50 € HT pour des travaux de terrassement et de pose de conteneurs enterrés.
- Acceptation de l'offre du SYDER d'un montant de 7 355,15 € HT pour la création d'un réseau provisoire et la modification d'un réseau existant.

- Acceptation de l'offre de CHANAVAT PAYSAGE pur des travaux d'assainissement de l'aire de jeu de l'Archipel.
- Suite à une procédure de mise en concurrence pour une étude de faisabilité pour la création d'une déchèterie professionnelle, le Bureau d'études INDDIGO SAS est retenu avec une offre d'un montant de 12 183,75 € HT.
- Suite à une procédure de mise en concurrence, pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la zone d'activités de la Plagne à Bully, le Bureau d'études SOTREC INGENIERIE est retenu avec une offre d'un montant de 51 987,50 € HT.

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DU BUREAU**

### **22 FEVRIER**

- Attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Solidarité Paysans dans le cadre d'une mission d'accompagnement auprès des agriculteurs (trices) en situation difficile. Le Budget prévisionnel 2018 pour les antennes Ain et Rhône de l'Association s'élève à 138 300 €.

### **8 MARS**

- Assainissement non collectif : approbation de la liste des particuliers éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau et volontaires pour réaliser leurs travaux de mise en conformité. Attribution à chaque particulier bénéficiaire du montant de l'aide accordée par l'Agence de l'Eau et reversée par la Communauté de Communes, dans les conditions prévues par la convention de mandat.
- Assainissement non collectif : approbation de la liste des particuliers éligibles aux aides financières de l'Agence de l'Eau et de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle dans le cadre de l'opération groupée en partenariat avec l'Agence de l'Eau. Attribution à chaque particulier bénéficiaire d'une subvention de 1 000 € à 2 000 € en fonction de leurs revenus (référence au barème de l'ANAH).
- Création d'un pont bascule et d'une aire de retournement pour engins : approbation d'une demande de financements européens LEADER à hauteur de 20% du coût de l'opération, soit 19 680 €.
- Approbation d'une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du projet de déchèterie professionnelle.

### **Approbation du compte-rendu de la dernière séance**

Le compte-rendu du 08 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

### **Retrait d'un point inscrit à l'ordre du jour**

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI demande l'accord de l'Assemblée pour retirer le point concernant la garantie d'emprunt pour l'hôpital. Ce point sera inscrit lors d'un prochain Conseil.

### **✘ Remplacement de Monsieur CASILE dans les organismes extérieurs**

Considérant la démission de Monsieur Philippe CASILE de ses fonctions de conseiller communautaire, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau délégué suppléant au SOL.

Le Président fait appel à candidature.

Candidat : Christian PARISOT

Nombre de bulletins dans l'urne :45

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Monsieur Christian PARISOT a obtenu la majorité des voix

***Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, Constatant le résultat des votes ci-dessus,***

**▣ Désigne Monsieur Christian PARISOT délégué suppléant au SOL**

Considérant la démission de Monsieur Philippe CASILE de ses fonctions de conseiller communautaire, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau délégué suppléant à l'association de gestion du Boulodrome.

Le Président fait appel à candidature.

Candidat : BERGER Robert

Nombre de bulletins dans l'urne :45

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Monsieur BERGER Robert a obtenu la majorité des voix

***Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, Constatant le résultat des votes ci-dessus,***

**▣ Désigne Monsieur BERGER Robert délégué suppléant à l'association de gestion du Boulodrome**

Considérant la démission de Monsieur Philippe CASILE de ses fonctions de conseiller communautaire, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau délégué titulaire ;

Le Président fait appel à candidature.

Candidat : Jean MARTINAGE

Nombre de bulletins dans l'urne :45

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Monsieur Jean MARTINAGE a obtenu la majorité des voix

***Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Constatant le résultat des votes ci-dessus,***

**▣ Désigne Monsieur Jean MARTINAGE délégué titulaire à l'AAPHTV.**

Considérant la démission de Monsieur Philippe CASILE de ses fonctions de conseiller communautaire, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau délégué titulaire ;

Le Président fait appel à candidature.

Candidat : Daniel LOMBARD

Nombre de bulletins dans l'urne :45

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Monsieur Daniel LOMBARD a obtenu la majorité des voix

***Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Constatant le résultat des votes ci-dessus,***

**▣ Désigne Monsieur Daniel LOMBARD délégué titulaire à EPORA.**

Considérant la démission de Monsieur Philippe CASILE de ses fonctions de conseiller communautaire, la Communauté de Communes doit désigner un nouveau délégué titulaire ;

Le Président fait appel à candidature.

Candidat : Martine DARGERER BAZAN

Nombre de bulletins dans l'urne :45

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Madame Martine DARGERER BAZAN a obtenu la majorité des voix

***Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
Constatant le résultat des votes ci-dessus,***

**▣ Désigne Madame Martine DARGERER BAZAN déléguée titulaire au lycée Barthélémy THIMONNIER**

### **✗ Convention avec l'UGAP pour la téléphonie mobile**

La Communauté de Communes disposait jusqu'à présent d'un marché à bons de commande de téléphonie mobile avec comme titulaire LTI TELECOM. L'UGAP propose une solution d'achat groupée plus avantageuse financièrement avec comme titulaire SFR et à laquelle la CCPA pourrait prétendre à échéance du contrat.

En effet, une simulation financière fait apparaître que l'accord-cadre contracté par l'UGAP pour 23 lignes mobiles dégagerait pour la CCPA une économie de 50% sur 2 ans, soit environ 8000 € (frais d'adhésion à l'UGAP déduits), pour un volume d'abonnements identique à l'existant.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ▣ ***Accepte les termes de la convention N° 179273 ayant pour objet la mise à disposition d'un marché subséquent sur le fondement de l'accord cadre dont l'objet est la fourniture de services de communications mobiles et prestations annexes ;***
- ▣ ***Approuve l'adhésion à la démarche portée par l'UGAP par la signature de la convention, ci-jointe, définissant les modalités de mise à disposition d'un dossier de marché subséquent de téléphonie mobile ;***
- ▣ ***Autorise le Président à signer l'acte d'adhésion à la convention***
- ▣ ***Autorise le Président à signer le marché subséquent de téléphonie mobile proposé par l'UGAP.***

## **RESSOURCES HUMAINES**

### ***✗ Modification de la délibération de 2005 créant un poste d'ingénieur***

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI explique que dans le cadre de la réorganisation des services et notamment concernant le pôle technique, il est nécessaire de mettre en accord les missions du responsable adjoint avec la délibération de création du poste initiale.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la délibération 20/05 du 12 mai 2005 concernant les missions du poste ouvert au cadre d'emploi d'ingénieur territorial.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve la modification de la délibération n° 20.05 du 12 mai 2005 pour élargir les missions du poste au cadre d'emploi d'ingénieur territorial.***
- ▣ ***Dit que les autres termes de la délibération n° 20.05 du 12 mai 2005 restent inchangés.***
- ▣ ***Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.***

### ***✗ Modification de la délibération de 2007 créant un poste d'ingénieur SPANC***

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la délibération 60/07 du 27 septembre 2007 concernant le poste d'ingénieur territorial SPANC pour autoriser le Président à procéder éventuellement au recrutement d'un agent non titulaire pour 3 ans si le poste ne peut être pourvu immédiatement par un agent titulaire.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve la modification de la délibération n°60.07 du 27 septembre 2007 et décide d'autoriser le Président à procéder éventuellement au recrutement d'un agent contractuel pour 3 ans afin de pouvoir faire face temporairement à la vacance de cet emploi s'il ne peut être immédiatement pourvu par un agent titulaire, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.***
- ▣ ***Dit que les autres termes de la délibération n° 60.07 du 27 septembre 2007 restent inchangés.***
- ▣ ***Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.***

## **✗ Modification de la délibération de 2008 créant un poste d'adjoint technique**

Le conseil communautaire en date du 26 juin 2008 a créé un poste d'adjoint technique. Il est aujourd'hui nécessaire de modifier les termes de la délibération d'origine afin de permettre l'avancement de grade de l'agent en poste.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

▣ **Approuve la modification de la délibération n° 67.08 du 26 juin 2008 et Décide d'élargir les termes de la délibération au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux sans distinction de grade.**

▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

## **✗ Suppressions de postes**

- Le poste de technicien voirie est vacant depuis le 1er octobre 2017.

Considérant que la nouvelle organisation des services de la CCPA ne nécessite plus le maintien de ce poste, il est proposé au conseil communautaire de supprimer ce poste (délibération 43-2013).

- Le poste d'attaché principal (délibération n°37/10) est vacant.

Le conseil communautaire en date du 29 juin 2017 a créé un poste dans le cadre d'emploi d'attaché territorial (délibération n°104-2017) pour ouvrir le recrutement au cadre d'emploi d'attaché principal sans distinction de grade pour le poste de Directeur Général des Services. Il est proposé de supprimer ce poste.

- En prévision de la mise à jour du tableau des effectifs, il est également proposé de :

\* supprimer le poste dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation créé au conseil communautaire du 14 décembre 2017 pour le recrutement de l'agent de la commune de l'Arbresle suite au transfert de l'agent communal du PIJ à la CCPA au 1er janvier 2018.

\*Créer un poste dans le cadre d'emploi d'animateur territorial à temps complet pour nommer l'agent en poste au grade d'animateur suite à la réussite au concours.

\* supprimer le poste de rédacteur créé par la délibération 01/05 du 10 février 2005 à compter du 1er mai 2018.

\*Créer un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.

\* supprimer le poste d'agent de maîtrise créé au conseil communautaire du 21 octobre 1999 pour le poste de responsable technique de l'Archipel.

\* Créer un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour permettre le recrutement d'un agent technique à l'Archipel. Le poste de responsable technique de l'Archipel a été pourvu par le biais d'une mutation interne.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

▣ **Approuve la suppression des postes suivants :**

**Un poste permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise.**

**Un poste permanent à temps complet au grade de rédacteur.**

**Un poste permanent à temps complet au grade d'attaché principal.**

**Un poste permanent à temps complet au grade de technicien territorial.**

**Un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation.**

- ▣ **Charge le président de l'exécution de la présente délibération.**
- ▣ **Charge le président d'inscrire au budget les crédits correspondants.**

**✘ Création d'un poste dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial pour le Pôle Technique**

Afin de pouvoir recruter un agent pour le poste de Directeur des Services Techniques, il est proposé au conseil communautaire de créer un poste dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial à temps complet à compter du 1er mai 2018. Le Conseil Communautaire est invité à acter la création de ce poste inscrit au budget 2018.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT demande des précisions sur la création de ce poste.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI répond qu'il s'agit de renforcer le pôle technique.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT remarque que le technicien voirie n'est pas remplacé.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI répond qu'Erick FAURIA reprendra la voirie et aura également en charge la gestion des grands travaux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 1 contre**

- ▣ **Crée un poste dans le cadre d'emploi d'ingénieur territorial, à temps complet, ouvert aux fonctionnaires relevant de ce grade.**
- ▣ **Précise qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, l'emploi précité sera pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984. L'agent devra justifier d'un niveau d'étude suffisant dans les domaines techniques pour assurer les missions.**
- ▣ **Précise que le niveau de rémunération de l'agent contractuel éventuellement recruté est fixé sur la base de l'échelle indiciaire du cadre d'emploi d'ingénieur territorial. Sur cette base, le Président déterminera le traitement de l'agent, en prenant en compte le niveau de diplôme et d'expérience acquise, ceci dans le respect d'une jurisprudence constante en la matière.**
- ▣ **Inscrit les crédits nécessaires au budget, chapitre 012.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.**

## ✘ **Tableau des effectifs**

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tableau des effectifs actualisé.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

☑ **Adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 29 mars 2018,**

Grades ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs		
			Pourvus	Vacants	dont TNC
Directeur de Communauté de Communes de 20 à 40 000 habitants	A	1	1	0	0
Collaborateur de cabinet	A	1	0	1	0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	2	1	1	0
Attaché Territorial	A	16	12	4	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	2	2	0	0
Rédacteur	B	3	2	1	0
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1	1	0	
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2	2	0	0
Adjoint administratif territorial	C	2	2	0	0
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Animateur territorial	B	2	1	1	0
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	2	0	0
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Educateur principal de Jeunes Enfants	B	3	3	0	0
Educateur de jeunes enfants	B	1	1	0	0
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	6	5	1	0
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	1	1	0	0
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	C	7	7	0	0
Adjoint technique territorial	C	4	4	0	1

<b>FILIERE SPORTIVE</b>					
Conseiller des APS	A	1	0	1	0
Educateur territorial des APS principal 1ère classe	B	1	1	0	0
Educateur territorial des APS principal 2ème Classe	B	3	3	0	0
Educateur territorial des APS	B	9	9	0	0
Educateur territorial des APS occasionnel	B	1	1	0	1 (155 jours)
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>73</b>	<b>62</b>	<b>11</b>	<b>2</b>

- ☐ **Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier,**
- ☐ **Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012,**

## FINANCES – MOYENS GENERAUX

### **✗ Approbation du compte administratif 2017- Budget Assainissement Non Collectif**

#### **BUDGET SPANC**

Le budget Assainissement Non Collectif présente un excédent global de fonctionnement de 116 745,06 €, intégrant un résultat d'exercice de 32 736,89 € et un report de 84 008,17 €.

La section d'investissement présente un déficit de 31 625,69 €, intégrant un déficit d'exercice de 40 899,42 € et un résultat reporté de 9 273,73 €.

Le résultat global est donc de 85 119,37 €.

Le Président sort de la salle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ☐ **Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Assainissement Non Collectif, lequel peut se résumer ci-après.**
- ☐ **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- ☐ **Reconnait la sincérité des restes à réaliser.**
- ☐ **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

<b>RESULTAT 2017</b>					
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>					
			<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	380 320,00	229 798,17	610 118,17
	Titres de recettes émis dont 1068	B	37 001,00	145 443,74	182 444,74
	Reste à réaliser	C	302 000,00		302 000,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	380 320,00	229 798,17	610 118,17
	Engagements	E			0,00
	Mandats émis	F	77 900,42	112 706,85	190 607,27
	Dépenses engagées non mandatées	G	302 000,00		302 000,00
	<u>Solde d'exécution</u>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent			32 736,89	
	(F-B) Déficit		-40 899,42		-8 162,53
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent				
	(G-C) Déficit		0,00		
RESULTAT REPORTE	Excédent		9 273,73	84 008,17	93 281,90
	Déficit				
	Résultat de l'exercice + reporté + RAR				
RESULTAT CUMULE	Excédent			116 745,06	85 119,37
	Déficit		-31 625,69		

### **✘ Approbation du compte administratif 2017- Budget Principal**

Le compte administratif du budget principal présente un excédent global de fonctionnement de 5 915 017,77 € (résultat de l'exercice 2 757 434,05 € + excédent reporté 3 157 583,72 €).

La section d'investissement présente un déficit de 2 023 574,82 €, celui-ci prend en compte les restes à réaliser et l'excédent reporté (excédent de l'exercice 3 431 637,37 € + excédent reporté 2 055 515,98 € - déficit des restes à réaliser 7 510 728,17 €).

Le résultat global incluant les restes à réaliser (excédent de fonctionnement + excédent d'investissement – déficit des restes à réaliser) est donc de 3 891 442,95 €.

Le Président sort de la salle.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Principal, lequel peut se résumer ci-après.**
- Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- Reconnait la sincérité des restes à réaliser.**
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

RESULTAT 2017 BUDGET PRINCIPAL					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	17 052 881,19	21 044 021,72	38 096 902,91
	Titres de recettes émis dont 1068	B	8 845 201,38	18 323 503,80	27 168 705,18
	Reste à réaliser	C	2 296 886,72		2 296 886,72
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	17 052 881,19	21 044 021,72	38 096 902,91
	Engagements	E			0,00
	Mandats émis	F	5 413 564,01	15 566 069,75	20 979 633,76
	Dépenses engagées non mandatées	G	9 807 614,89		9 807 614,89
	<u>Solde d'exécution</u>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent		3 431 637,37	2 757 434,05	6 189 071,42
	(F-B) Déficit				
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent				
	(G-C) Déficit		-7 510 728,17		-7 510 728,17
RESULTAT REPORTE	Excédent		2 055 515,98	3 157 583,72	5 213 099,70
	Déficit				
	Résultat de l'exercice + reporté + RAR				
RESULTAT CUMULE	Excédent			5 915 017,77	3 891 442,95
	Déficit		-2 023 574,82		

### ✘ **Approbation du compte administratif 2017- Budget Développement Economique**

Le budget Développement Economique présente un excédent global de fonctionnement de 2 582 965,11 €, intégrant un résultat d'exercice de 364 748,87 € et un résultat reporté de 2 218 216,24 €.

La section d'investissement présente un déficit de 412 791,66 €, intégrant un déficit d'exercice de 1 810 979,55 € et un résultat reporté de 1 398 187,89 €. Le résultat global est donc de 2 170 173,45 €.

Le Président sort de la salle.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Développement Economique, lequel peut se résumer ci-après.**
- ▣ **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- ▣ **Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.**
- ▣ **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

**RESULTAT 2017**  
**BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	5 850 000,00	8 054 936,24	13 904 936,24
	Titres de recettes émis dont 1068	B	2 617 983,55	4 025 697,08	6 643 680,63
	Reste à réaliser	C			0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	5 850 000,00	8 054 936,24	13 904 936,24
	Engagements	E			0,00
	Mandats émis	F	4 428 963,10	3 660 948,21	8 089 911,31
	Dépenses engagées non mandatées	G			0,00
	<u>Solde d'exécution</u>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent			364 748,87	-1 446 230,68
	(F-B) Déficit		-1 810 979,55		
	Reste à réaliser				
	(C-G) Excédent				
	(G-C) Déficit				
RESULTAT REPORTE	Excédent		1 398 187,89	2 218 216,24	3 616 404,13
	Déficit				
	Résultat de l'exercice + reporté + RAR				
RESULTAT CUMULE	Excédent			2 582 965,11	2 170 173,45
	Déficit		-412 791,66		

**✗ Approbation du compte administratif 2017- Budget Activités Forme et Loisirs**

Le budget Forme et Loisirs présente un excédent global de fonctionnement de 144 960,05 €, intégrant un résultat d'exercice de 106 696,03 € et un résultat reporté de 38 264,02 €.

La section d'investissement présente un déficit de 25 161 €.

Le résultat global est donc de 119 799,05 €.

Le Président sort de la salle.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Activités Forme et Loisirs, lequel peut se résumer ci-après.**
- ▣ **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- ▣ **Reconnait la sincérité des restes à réaliser.**
- ▣ **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

<b>RESULTAT 2017</b>					
<b>BUDGET ACTIVITES FORME ET LOISIRS</b>					
			<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	42 084,00	400 347,62	442 431,62
	Titres de recettes émis dont 1068	B	12 084,00	287 593,40	299 677,40
	Reste à réaliser	C			0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	42 084,00	400 347,62	442 431,62
	Engagements	E			0,00
	Mandats émis	F	37 245,00	180 897,37	218 142,37
	Dépenses engagées non mandatées	G			0,00
	<u>Solde d'exécution</u>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent			106 696,03	106 696,03
	(F-B) Déficit		-25 161,00		
	<u>Reste à réaliser</u>				
	(C-G) Excédent				
	(G-C) Déficit				
RESULTAT REPORTE	Excédent			38 264,02	38 264,02
	Déficit				
	Résultat de l'exercice + reporté + RAR				
RESULTAT CUMULE	Excédent			144 960,05	119 799,05
	Déficit		-25 161,00		

### **✗ Approbation du compte administratif 2017- Budget Tourisme**

Le budget Tourisme présente un excédent de fonctionnement de 65 205,32 €, intégrant un résultat d'exercice négatif de 45 609,52 € et un report de 19 595,80 €.

La section d'investissement présente un déficit d'investissement de 65 205,32 €.

Le résultat global 2018 est de 0 €

Le Président sort de la salle.

#### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget Tourisme, lequel peut se résumer ci-après.**
- ▣ **Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.**
- ▣ **Reconnait la sincérité des restes à réaliser.**
- ▣ **Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :**

**RESULTAT 2017  
BUDGET TOURISME**

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévisions budgétaires totales	A	68 195,80	325 571,80	393 767,60
	Titres de recettes émis dont 1068	B	2 176,00	275 005,92	277 181,92
	Reste à réaliser	C			0,00
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	D	68 195,80	325 571,80	393 767,60
	Engagements	E			0,00
	Mandats émis	F	2 050,12	229 396,40	231 446,52
	Dépenses engagées non mandatées	G	45 735,40		45 735,40
	<u>Solde d'exécution</u>				
RESULTAT DE L'EXERCICE	(B-F) Excédent		125,88	45 609,52	45 735,40
	(F-B) Déficit				
	<u>Reste à réaliser</u>				
	(C-G) Excédent				
	(G-C) Déficit		-45 735,40		-45 735,40
RESULTAT REPORTE	Excédent			19 595,80	0,00
	Déficit		-19 595,80		
	Résultat de l'exercice + reporté + RAR				
RESULTAT CUMULE	Excédent			65 205,32	0,00
	Déficit		-65 205,32		

**✗ Approbation du Compte de Gestion 2017- Budget Principal et Budgets Annexes**

Les cinq comptes administratifs 2017 présentés au point précédent sont en accord avec le compte de gestion 2017.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ☑ **Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

**✗ Affectation du résultat 2017 – Budget Assainissement Non Collectif**

Le compte administratif du budget Assainissement Non Collectif présente un excédent global de fonctionnement de 116 745,06 €, incluant un résultat d'exercice de 32 736,89 € et un excédent reporté de 84 008,17 €.

La section d'investissement présente un déficit de 31 625,69 €, incluant un déficit d'exercice de 40 899,42 €, un excédent reporté de 9 273,73 €.

Le résultat global avec les restes à réaliser est donc de 85 119,37 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ☑ **Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :**

**- Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement : 31 625,69 €.**

**- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 85 119,37 €.**

**- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 31 625,69 €.**

### **✘ Affectation du résultat 2017 – Budget Principal**

Le compte administratif du budget principal présente un excédent global de fonctionnement de 5 915 017,77 €, incluant un résultat d'exercice de 3 157 583,72 € et un excédent reporté de 2 757 434,05 €.

La section d'investissement présente un déficit de 2 023 574,82 €, incluant un excédent d'exercice de 3 431 637,37 €, un excédent reporté de 2 055 515,98 €, et un déficit des restes à réaliser de 7 510 728,17 €.

Le résultat global avec les restes à réaliser (excédent de fonctionnement + excédent d'investissement – les restes à réaliser) est donc de 3 891 442,95 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▣ **Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :**

- **Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement : 2 023 574,82 €.**
- **Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 3 891 442,95 €.**
- **Report en section d'investissement (ligne 001 en recettes) : 5 487 153,35 €.**

### **✘ Affectation du résultat 2017 – Budget Développement Economique**

Le compte administratif du budget Développement Economique présente un excédent global de fonctionnement de 2 582 965,11 €, incluant un résultat d'exercice de 364 748,87 € et un excédent reporté de 2 218 216,24 €.

La section d'investissement présente un déficit de 412 791,66 €, incluant un déficit d'exercice 1 810 979,55 €, et un excédent reporté de 1 398 187,89 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▣ **Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :**

- **Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement : 412 791,66 €.**
- **Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 2 170 173,45 €.**
- **Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 412 791,66 €.**

### **✘ Affectation du résultat 2017 – Budget Activités Forme et Loisirs**

Le compte administratif du budget Forme et Loisirs présente un excédent global de fonctionnement de 144 960,05 €, incluant un excédent d'exercice de 106 696,03 € et un excédent reporté de 38 624,02 €. La section d'investissement présente un déficit d'exercice de 25 161 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

▣ **Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :**

**Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement : 25 161 €.**

**- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 119 799,05 €.**

**- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 25 161 €.**

### **✗ Affectation du résultat 2017 – Budget Tourisme**

Le compte administratif présente un excédent global de fonctionnement de 65 205,32 €, incluant un excédent d'exercice de 45 609,52 € et un excédent reporté de 19 595,80 €.

La section d'investissement présente un déficit de 65 205,32 €, incluant un excédent d'exercice de 125,88 €, un déficit reporté de 19 595,80 € et un déficit des restes à réaliser de 45 735,40 €.

Le résultat global est donc de 0 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**☐ Décide, sur proposition du Président, d'affecter au budget de l'exercice 2018, le résultat comme suit :**

**Affectation en réserves (compte 1068), financement de la section d'investissement : 65 205,32 €**

**- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) : 0 €.**

**- Report en section d'investissement (ligne 001 en dépenses) : 19 469,92 €.**

### **✗ Détermination des Taux d'Imposition 2018**

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur les taux suivants :

taux de Taxe d'habitation de 7,03 %

taux de la contribution foncière des entreprises de 24,96 %

taux de taxe sur le foncier non bâti de 1,89 %

taux de taxe sur le foncier bâti de 0 %

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**☐ Fixe les taux des impôts locaux 2018 portés à l'état 1259 MI comme suit :**

**- Taxe d'habitation 7,03 %**

**- Taxe sur le foncier non bâti 1,89 %**

**- Taxe sur le foncier bâti 0%**

**- Cotisation Foncière des Entreprises 24,96 %**

### **✗ Vote du Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**

L'équilibre du service reste stable pour cette année avec le maintien du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9,20 % et du produit de la redevance spéciale à hauteur de 200 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**☐ Décide de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2018 à : 9,20 %.**

- ▣ **Dit que cette recette fiscale sera perçue au budget principal de l'exercice 2018, section de fonctionnement, article 7331 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.**

### **✗ Approbation du Budget Primitif – Budget Assainissement Non Collectif**

Le budget SPANC prend en compte la poursuite des contrôles des installations en interne selon le calendrier prévu.

L'exploitation globale du service est estimée à 226 889,37 €.

Les recettes de fonctionnement permettant de couvrir les charges d'exploitation, comprennent un report d'excédent 2017 de 85 119,37 €, des redevances collectées pour 130 000 € et diverses subventions.

Est également inscrit en dépenses et recettes d'investissement, le dépôt et consignation versé par l'Agence de l'Eau et reversé aux usagers, dans le cadre des aides allouées pour la réhabilitation des installations.

43 680 € sont prévus en dépenses d'investissement afin de remplacer le logiciel de gestion du service et d'acquérir deux nouveaux véhicules électriques.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Adopte le budget primitif du budget Assainissement Non Collectif 2018 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b>		
SECTION	BP PRECEDENT	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	380 320,00	506 405,69
RECETTES	380 320,00	506 405,69
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	229 798,17	226 889,37
RECETTES	229 798,17	226 889,37

- ▣ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ▣ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

### **✗ Approbation du Budget Primitif – Budget Principal**

Concernant la fiscalité directe, il est proposé de maintenir pour la 7ème année consécutive, la fiscalité applicable sur les entreprises et les ménages (hors TEOM qui a baissé de 9,80 % à 9,20 % depuis 2013).

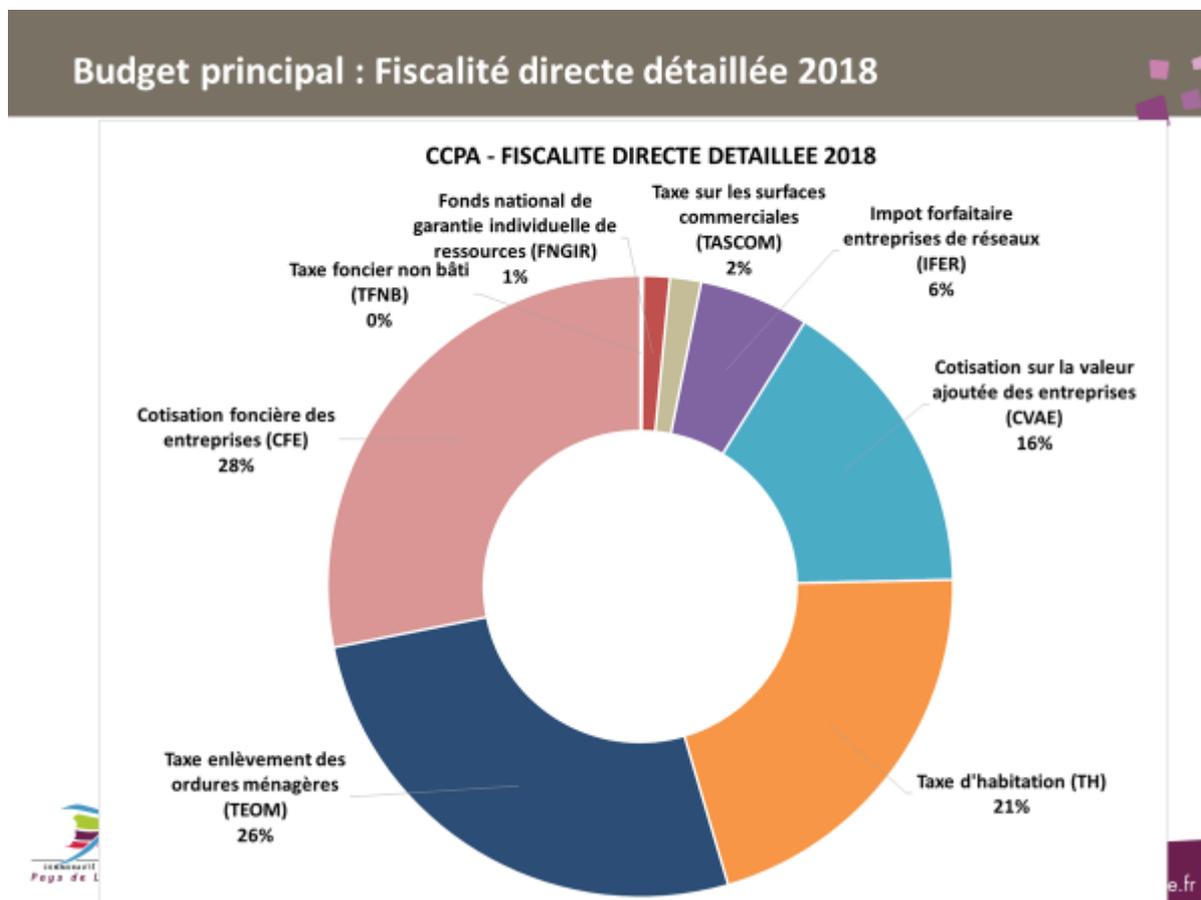
Pour cet exercice 2018, les bases de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) progressent de + 2,63% par rapport à 2017, soit (+ 94 K€)

Les bases de la Taxe d'habitation (TH) augmentent de + 1,24 % par rapport à 2017, soit (+ 22 K€)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) augmente de + 4,55 % soit (+ 94 K€) par rapport à 2017. Cette hausse reste bien en retrait par rapport à celle de 2017, qui se portait à (+ 256 K€).

Enfin, les bases de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) progressent de + 0,66 % par rapport à 2017, soit (+21 K€).

La fiscalité directe pour 2018 se répartit comme suit :

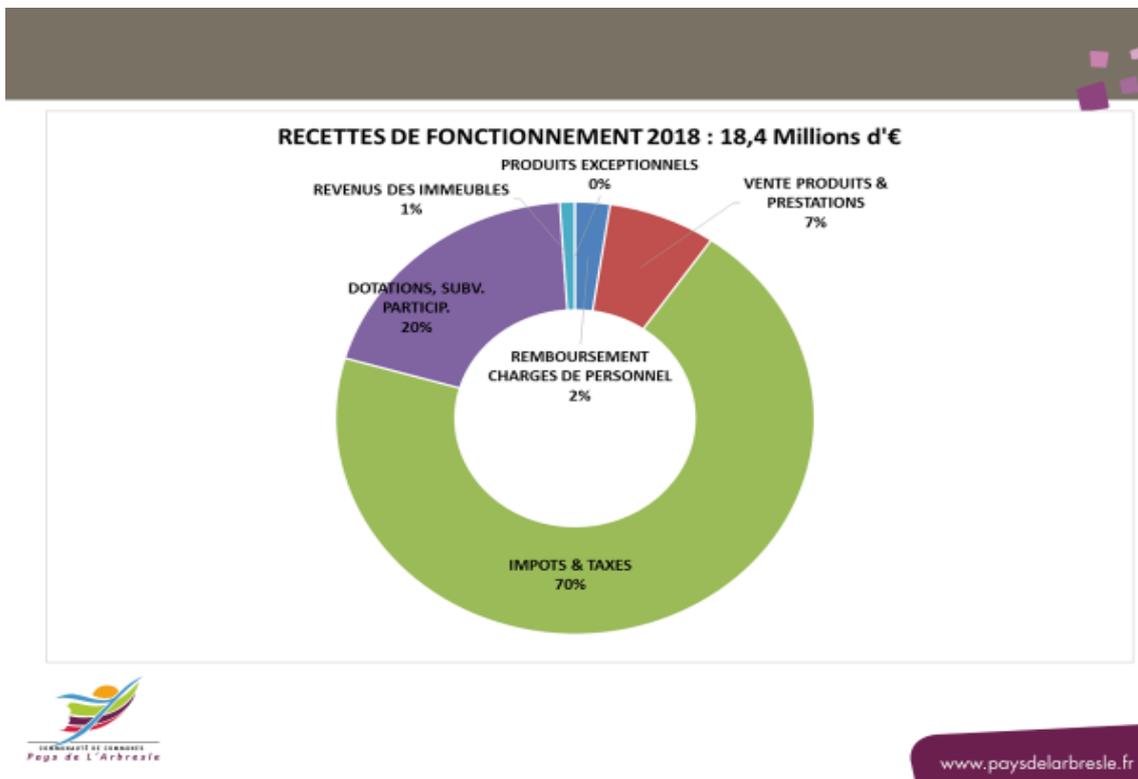


Sur l'année 2018, Il faut noter que la progression de nos recettes fiscales reste très limitée. Celle-ci passe de **+ 0,73 %** contre **+ 6,48 %** en 2017.

Impôts et taxes	2 014	2 015	% Evol 2014/2015	2 016	% Evol 2015/2016	2 017	% Evol 2016/2017	2 018	% Evol 2017/2018
Taxe d'habitation (TH)	2 490 658	2 601 953	4,47%	2 660 785	2,26%	2 678 571	0,67%	2 711 785	1,24%
Taxe foncier non bâti (TFNB)	16 340	16 547	1,27%	16 691	0,87%	16 757	0,40%	19 287	15,10%
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	3 053 840	3 215 753	5,30%	3 322 675	3,32%	3 645 623	9,72%	3 667 597	0,60%
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	1 814 537	1 936 432	6,72%	1 718 246	-11,27%	1 974 522	14,91%	2 064 360	4,55%
Impot forfaitaire entreprises de réseaux (IFER)	708 424	721 695	1,87%	728 910	1,00%	743 361	1,98%	740 000	-0,45%
Autres taxes directes (dotations de compensation négatives)	84 119	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%	84 119	0,00%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	178 889	178 889	0,00%	178 889	0,00%	178 889	0,00%	178 889	0,00%
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)	184 197	204 978	11,28%	204 978	0,00%	282 525	37,83%	210 000	-25,67%
Taxe enlèvement des ordures ménagères (TEOM) + Redevance spéciale	2 981 089	3 070 158	2,99%	3 127 613	1,87%	3 219 471	2,94%	3 240 805	0,66%
<b>TOTAL</b>	<b>11 512 093</b>	<b>12 030 524</b>	<b>4,50%</b>	<b>12 042 906</b>	<b>0,10%</b>	<b>12 823 837</b>	<b>6,48%</b>	<b>12 916 842</b>	<b>0,73%</b>

Les **recettes de gestion courante** inscrites au budget 2018 s'élèvent à 18 367 004 €. Sa structuration montre que :

- Les impôts et taxes pèsent **70%** alors que les dotations/subventions pèsent **20%**.
- Le chiffre d'affaires du centre aquatique pèse **2,9 %**.
- Les recettes liées au tri des déchets pèsent **2,14 %**.
- Le remboursement des charges de personnel **2,35 %**.
- Le revenu des immeubles **1%**.



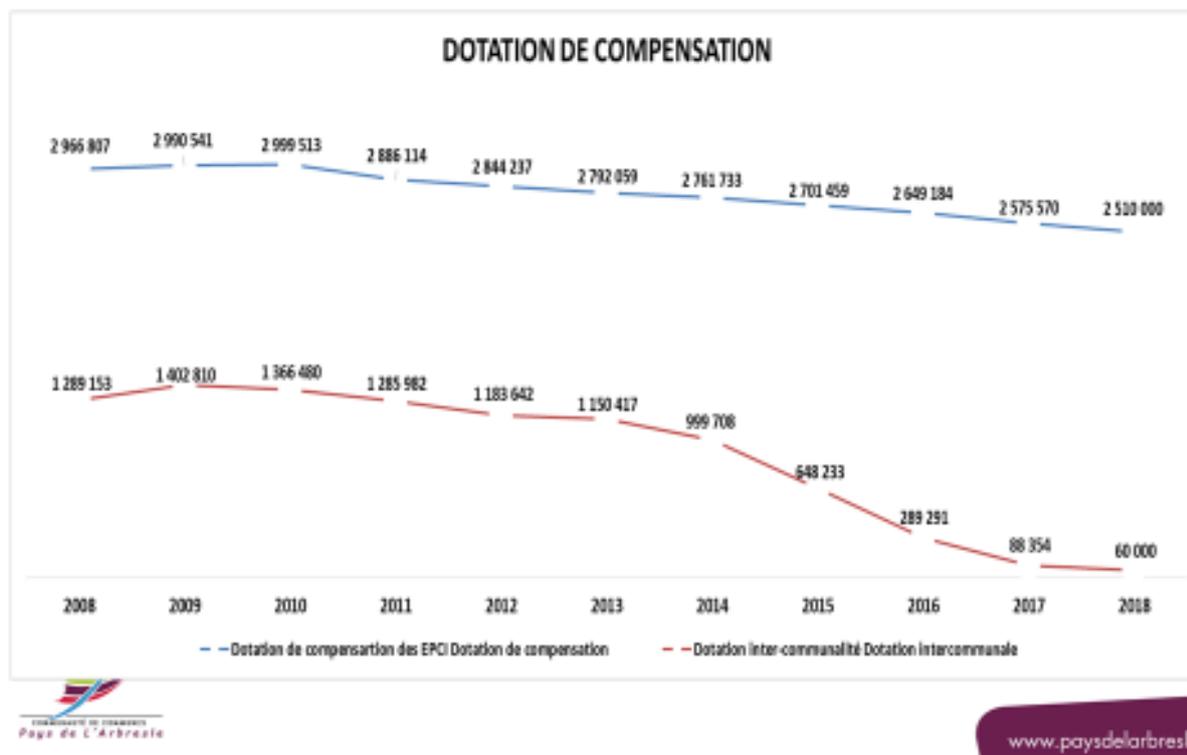
Les **recettes réelles de fonctionnement** augmentent globalement de **3,51 %** entre le BP 2018 et 2017.

Les variations les plus significatives sont :

- **Les atténuations de charges** : hausse de **+ 7,67 %**, liée à la refacturation au Centre Forme de l'Éducateur des APS embauchés en septembre 2017.
- **Les impôts et taxes** : hausse de **+ 2,59%**.
- **Les ventes et prestations** : hausse de **+ 21,85 %**, liée à la part refacturée aux communes pour la mutualisation RH et Informatique (+ 248 K€), à l'augmentation des reprises de matériaux grâce au tri sélectif (+ 66 K€) et à la baisse du chiffre d'affaires du centre aquatique (- 40 K€).
- **Les dotations et subventions** : hausse de **+ 2,48%** liée aux subventions reçues pour les déchets, l'animation du PIG et les RAM.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat enregistrée depuis 2010 (cf graphique ci-après), les recettes de fonctionnement permettent d'absorber les dépenses de fonctionnement de 17 158 583 € et de dégager une épargne brute de 1 876 104 € à laquelle s'ajoutent les excédents reportés 2017 de 3 891 443 €, soit un total de 5 767 547 €, affectés à raison de **16 %** au remboursement du capital de la dette (950 K€) et de **84 %** à l'autofinancement des investissements.

## Dotation de compensation des EPCI



### Section de fonctionnement - dépenses

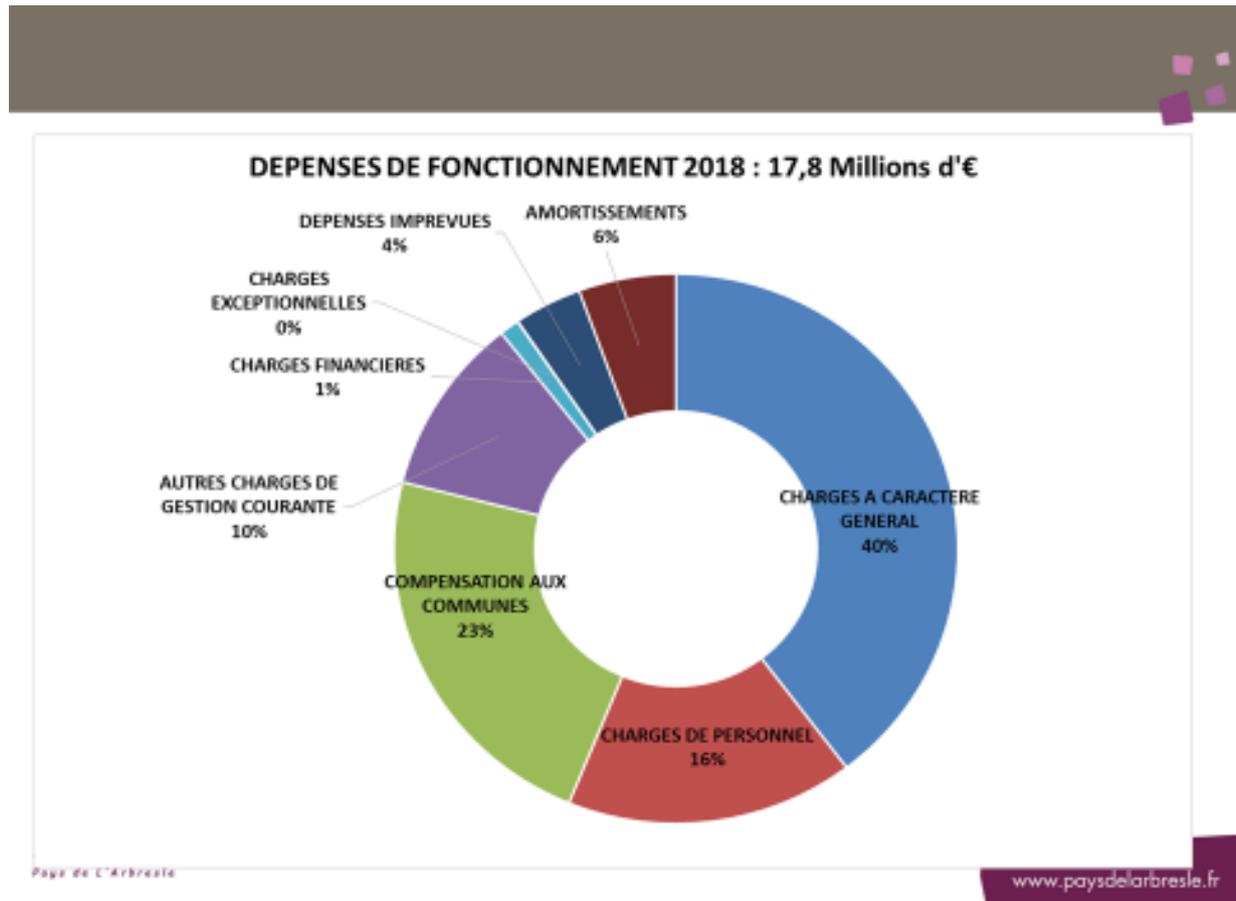
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent globalement de **+ 2,54 %** entre le BP 2018 et 2017.

Les variations les plus significatives sont :

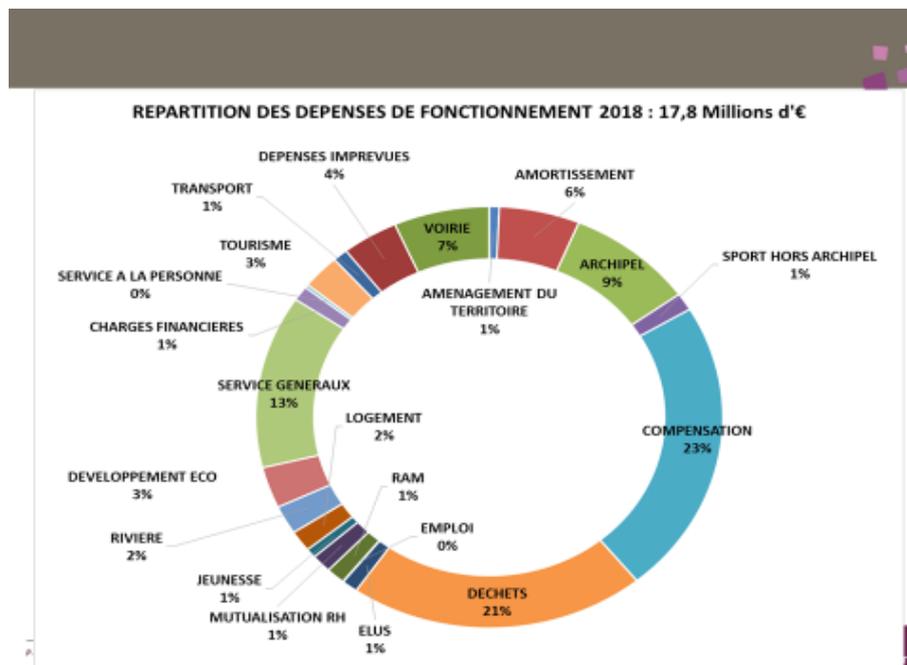
- **Les achats de consommables** : Baisse de **- 6,20 %**, liée à la baisse de la consommation d'eau, du gaz et des produits de traitement du centre aquatique.
- **Les services extérieurs** : Hausse de **+ 1,04 %**, liée, aux animations mises en place pour la parentalité et pour les aînés connectés (40 K€), à l'entretien des terrains et de la voirie (86 K€), au coût de fonctionnement de l'infogérance (116 K€). Ces augmentations sont atténuées par des économies réalisées sur l'entretien des bâtiments et des biens mobiliers ainsi que sur les études.
- **Les autres services extérieurs** : Hausse de **+ 3,46 %**, liée au transport du service AMI et au transport scolaire (+ 49 K€).
- **Les charges de personnel** : Hausse de **+ 3,29 %**, liée aux créations de postes décidées en Conseil Communautaire :
  - 1 Gestionnaire RH
  - 1 Animateur pour le Co-Working
  - 1 Coordonnateur Commerce
  - 1 Ingénieur (transformation d'un poste de technicien en poste d'ingénieur)
- **Les autres charges de gestion courante** : Baisse de **- 15,06 %**, liée à la contribution versée à SMADEOR (-360 K€).

Après déduction des **dépenses imprévues** de **664 K€**, la variation des dépenses réelles de fonctionnement entre le BP 2017 et 2018 est ramenée à **- 1,43 %**.

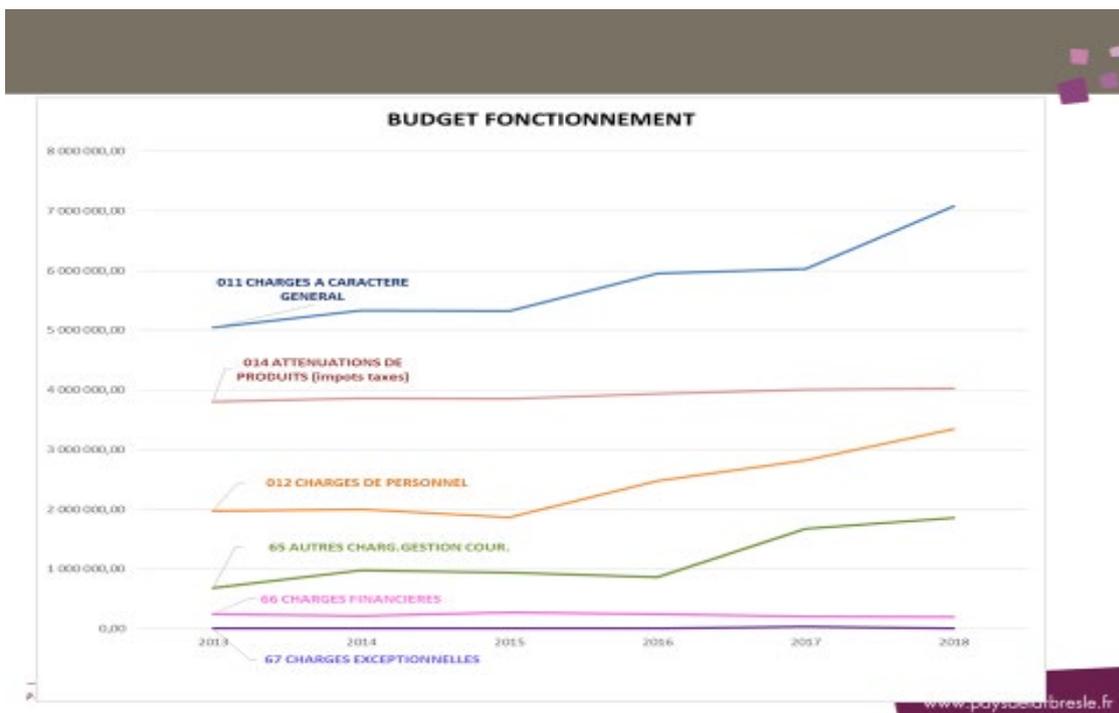
Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :



Analyse des dépenses par compétences :

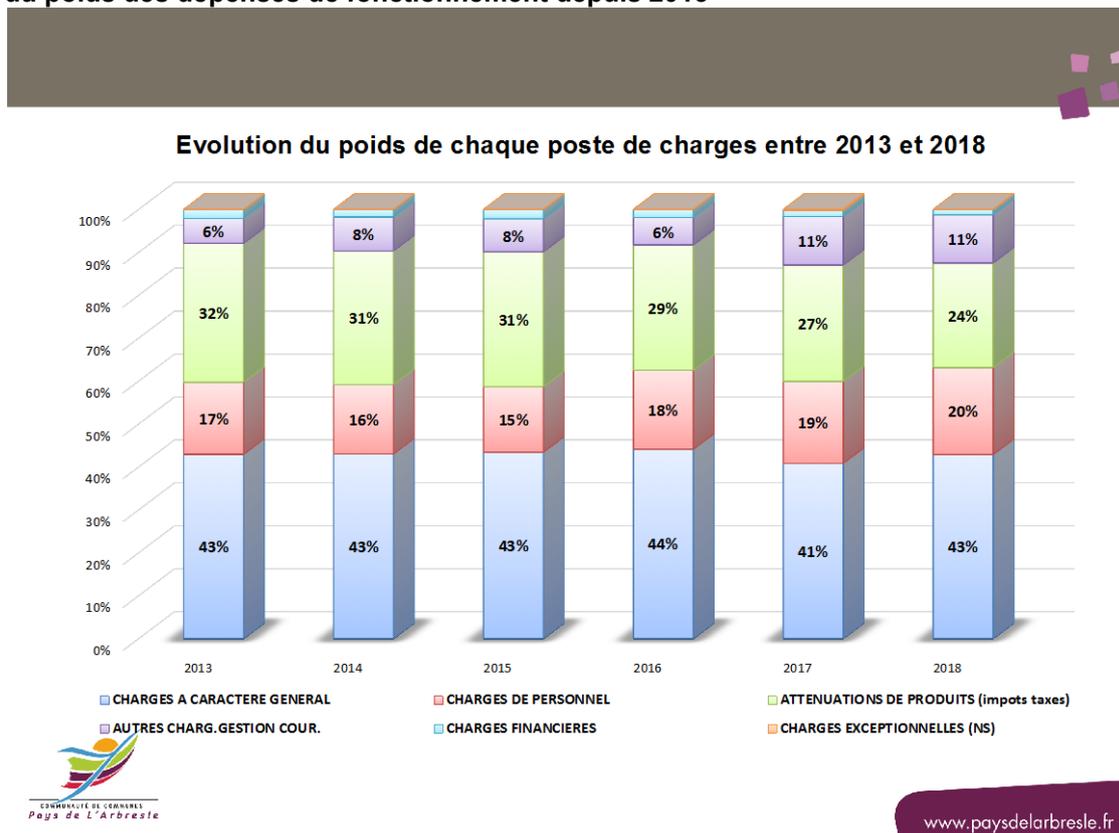


## Evolution du budget fonctionnement depuis 2013 :



L'augmentation des charges à caractère général et les charges de personnel s'expliquent par la réouverture de l'Archipel, par les prises de compétence et par la mise en place des mutualisations. Concernant les autres charges de gestion courante, l'augmentation est liée à l'augmentation des contributions versées aux syndicats et aux versements de subvention, notamment l'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

## Analyse du poids des dépenses de fonctionnement depuis 2013



On constate que malgré la progression des charges de fonctionnement depuis 2013, le poids de dépenses de fonctionnement reste relativement stable.

BUDGET PRIMITIF 2018		BUDGET PRINCIPAL					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
	LIBELLE	REALISE 2016	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	Variation en % CA 2016 et CA 2017	Variation en % BP 2017 et BP 2018
011	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>5 949 400</b>	<b>7 020 690</b>	<b>6 034 165</b>	<b>7 050 220</b>	<b>1,42%</b>	<b>0,42%</b>
DETAIL	60 achats & variations stocks	595 728	824 840	606 039	773 690	1,73%	-6,20%
	61 services extérieurs	4 686 672	5 537 020	4 841 205	5 594 880	3,30%	1,04%
	62 autres services extérieurs	628 073	616 030	540 879	637 350	-13,88%	3,46%
	63 impôts et taxes	38 927	42 800	46 043	44 300	18,28%	3,50%
012	<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>2 476 745</b>	<b>3 239 100</b>	<b>2 818 371</b>	<b>3 345 770</b>	<b>13,79%</b>	<b>3,29%</b>
DETAIL	62 autres services extérieurs	215 404	219 100	190 178	219 100	-11,71%	0,00%
	63 impôts et taxes	43 162	100 000	50 037	57 972	15,93%	-42,03%
	64 charges de personnel	2 218 180	2 920 000	2 578 155	3 068 698	16,23%	5,09%
014	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (impôts taxes)</b>	<b>3 934 252</b>	<b>4 002 600</b>	<b>4 004 603</b>	<b>4 026 500</b>	<b>1,79%</b>	<b>0,60%</b>
	73 impôts et taxes	3 934 252	4 002 600	4 004 603	4 026 500	1,79%	0,60%
65	<b>AUTRES CHARG. GESTION COUR.</b>	<b>867 153</b>	<b>2 197 200</b>	<b>1 678 380</b>	<b>1 866 410</b>	<b>93,55%</b>	<b>-15,06%</b>
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>13 227 550</b>	<b>16 459 590</b>	<b>14 535 519</b>	<b>16 288 900</b>	<b>9,89%</b>	<b>-1,04%</b>
	66 CHARGES FINANCIERES	245 499	220 000	204 106	200 000	-16,86%	-9,09%
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 938	54 000	35 782	6 000	502,61%	-88,89%
	022 DEPENSES IMPREVUES	0	0	0	663 682,95	0,00%	0,00%
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b> (dépenses de gestion courante + chapitres 66, 67 et 022)	<b>13 478 987</b>	<b>16 733 590</b>	<b>14 775 406</b>	<b>17 158 582,95</b>	<b>9,62%</b>	<b>2,54%</b>
				0,00			
023	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>3 472 097</b>		<b>4 113 864,00</b>		
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b> <i>(DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS...)</i>	884 589	810 000	790 664	990 000	-10,62%	22,22%
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>884 589</b>	<b>4 282 097</b>	<b>790 664</b>	<b>5 103 864,00</b>	<b>-10,62%</b>	<b>19,19%</b>
	<b>TOTAL GENERAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>14 363 575</b>	<b>21 015 687</b>	<b>15 566 070</b>	<b>22 262 446,95</b>	<b>8,37%</b>	<b>5,93%</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
	LIBELLE	REALISE 2016	BP 2017	REALISE 2017	BP 2018	Variation en % CA 2016 et CA 2017	Variation en % BP 2017 et BP 2018
013	<b>ATTENUATION DE CHARGES</b>	<b>371 978</b>	<b>404 000</b>	<b>422 387</b>	<b>435 000</b>	<b>13,55%</b>	<b>7,67%</b>
	64 charges de personnel	371 978	404 000	422 387	435 000	13,55%	7,67%
70	<b>VENTE PRODUITS &amp; PRESTATIONS</b>	<b>863 492</b>	<b>1 103 100</b>	<b>1 206 773</b>	<b>1 344 120</b>	<b>39,76%</b>	<b>21,85%</b>
73	<b>IMPOTS &amp; TAXES</b>	<b>12 198 771</b>	<b>12 591 252</b>	<b>12 892 510</b>	<b>12 916 842</b>	<b>5,69%</b>	<b>2,59%</b>
74	<b>DOTATIONS, SUBV. PARTICIP.</b>	<b>3 812 272</b>	<b>3 402 211</b>	<b>3 584 330</b>	<b>3 486 502</b>	<b>-5,98%</b>	<b>2,48%</b>
75	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION</b>	<b>184 609</b>	<b>244 540</b>	<b>184 562</b>	<b>184 540</b>	<b>-0,03%</b>	<b>-24,54%</b>
76	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>29 152</b>	<b>0</b>		
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>17 431 121</b>	<b>17 745 103</b>	<b>18 319 714</b>	<b>18 367 004</b>	<b>5,10%</b>	<b>3,50%</b>
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS (CESSIONS...)	34 606	3 000	2 789	4 000	-91,94%	33,33%
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>17 465 727</b>	<b>17 748 103</b>	<b>18 322 504</b>	<b>18 371 004</b>	<b>4,91%</b>	<b>3,51%</b>
042	<b>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b> <i>(moins value de cession)</i>	68 440	110 000	1 000			0,00
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>68 440</b>	<b>110 000</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>		<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>17 534 167</b>	<b>17 858 103</b>	<b>18 323 504</b>	<b>18 371 004</b>	<b>4,50%</b>	<b>2,87%</b>
	Excédent N-1 reporté (solde d'exécution positif reporté)	3 713 074,16	3 157 584	3 157 584	3 891 442,95		
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b> <b>(TOTAL + excédent N-1)</b>	<b>21 247 241,23</b>	<b>21 015 687</b>	<b>21 481 088</b>	<b>22 262 446,95</b>	<b>1,10%</b>	<b>5,93%</b>
	<b>Excédent brut d'exploitation ou Epargne de gestion</b> <i>(recettes courantes - dépenses courantes)</i>	<b>4 203 571</b>	<b>1 285 513</b>	<b>3 784 196</b>	<b>2 078 104</b>		
	<b>Capacité d'autofinancement ou Epargne brute</b> <i>(épargne de gestion - intérêts de la dette + produits exceptionnels - charges financières)</i>	<b>3 986 740</b>	<b>1 014 513</b>	<b>3 547 098</b>	<b>1 876 104</b>		
	<b>Annuité en capital de la dette</b>	<b>1 440 578</b>	<b>960 000</b>	<b>938 960,12</b>	<b>950 000</b>		
	<b>Epargne disponible nette</b> <i>(CAF nette : épargne brute - remboursement du capital)</i>	<b>2 546 162</b>	<b>54 513</b>	<b>2 608 138</b>	<b>926 104</b>		
	<b>Epargne nette + report N-1</b>	<b>6 259 236</b>	<b>3 212 097</b>	<b>5 765 721</b>	<b>4 817 547</b>		

Monsieur Jean Pierre GUILLOT souhaite avoir des détails sur le déficit de l'Archipel.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI répond que le budget principal a intégré la hausse de ce déficit mais ajoute que le déficit actuel n'est pas acceptable.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT dit qu'avant de voter le budget, il faut parler de l'Archipel.

Monsieur Diogène BATALLA fait un focus sur l'Archipel : le déficit en 2017 est de 950 000 € pour un déficit prévu d'environ 700 000 €.

Monsieur Bruno SUBTIL dit qu'il faut intégrer des éléments non maîtrisés au moment de l'ouverture comme la création de nouveaux établissements publics dans un périmètre proche et une concurrence plus importante au niveau du secteur privé. Il précise qu'un audit va être mené afin de savoir comment optimiser cet équipement y compris dans son fonctionnement.

Par ailleurs, il y a eu un retournement complet concernant l'évolution de la clientèle puisqu'elle est devenue plus nombreuse en hiver qu'en été.

Monsieur Bruno SUBTIL souligne que l'objectif est de diminuer le déficit actuel, il ajoute que la structure accueille aujourd'hui gratuitement 45 000 scolaires, ce qui est une volonté politique mais qui crée une part du déficit qu'il va falloir évaluer.

C'est le Bureau d'étude H2O qui va réaliser l'audit. Il connaît bien l'établissement car il avait travaillé en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage sur le projet d'agrandissement. Un rendu très détaillé est attendu avec des propositions de fonctionnement avant la saison estivale.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI précise que le déficit de 950 000 € n'est pas celui de la structure mais celui de la piscine car le Centre Forme est excédentaire de 100 000 €.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT dit qu'il faut également ajouter les coûts induits par le temps passé par le personnel du siège.

Monsieur Bruno SUBTIL précise que le coût des transports pour les scolaires est inclus (55 000€).

Monsieur Jean Pierre GUILLOT ajoute qu'il était prévu de faire une montée en charge progressive des activités alors qu'il a été décidé de partir tout azimut. Par ailleurs, les recettes pour la partie Centre Forme devaient être supérieures

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI affirme qu'il ne veut pas laisser augmenter le déficit de l'Archipel. Il précise que suite à la fermeture de l'établissement, la clientèle est partie ailleurs et revient petit à petit. Par ailleurs, il y a peut-être d'autres activités à créer pour alimenter l'offre car nous sommes dans une démarche commerciale et l'étude que nous avons engagée devrait nous aider dans ce sens.

Il faudra de toute façon diminuer les dépenses et rentabiliser au maximum les coûts. Il souligne également que pour l'instant nous n'arrivons pas à estimer le coût global de la politique publique (club de natation, scolaires ...).

Monsieur Bruno SUBTIL dit que les scolaires représentent 45 000 entrées sur 180 000 donc 25% d'entrées gratuites, ce qui induit que la partie scolaire représente une part importante du déficit.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT ne remet pas en cause la politique vis-à-vis des scolaires mais dit qu'il y a un problème de commercialisation et de masse salariale.

## Section d'investissement :

Les nouveaux crédits d'investissement ouverts pour 2018 s'élèvent à 7 366 300 € et 9 807 615 € restent à réaliser. Soit un total d'investissement de 17 173 915 €. Celui-ci comprend 1 M€ d'avance faite au budget développement économique pour permettre de financer les nouvelles zones d'activités et 750 000 € pour rembourser le capital de la dette.

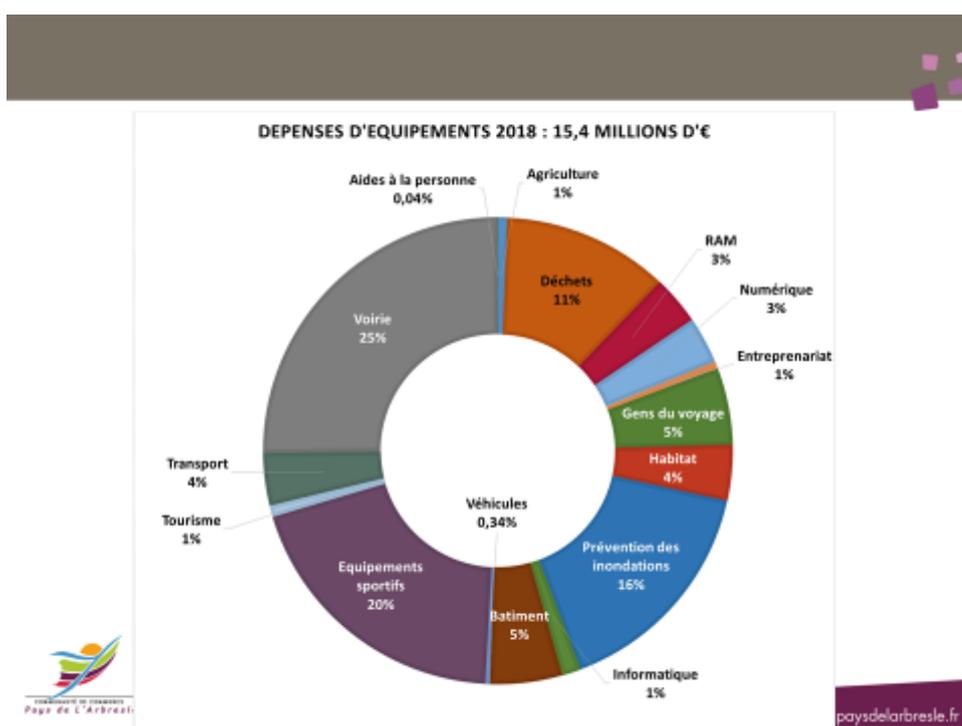
L'avance faite au budget annexe fera l'objet d'un remboursement au fur et mesure des ventes de terrains réalisées.

Après financement du déficit d'investissement N-1, couvert par la section fonctionnement pour 2 023 575 €, les nouveaux investissements seront financés à hauteur de 62 % par des ressources propres et 38% par des subventions et le FCTVA.

Les nouveaux investissements les plus significatifs sont :

- Le terrain de rugby.....1,9 M€
- Les travaux de voirie cat 1 et 2 + voirie de zone.....1,6 M€
- Le plan local de l'habitat.....330 K€
- Aménagement du parking de Charpenay.....360 K€
- RAM de Saint Pierre .....125 K€
- Aménagement du Co-Working..... 80 K€
- Fibre optique pour interconnexion des sites distants..... 85 K€
- Logiciels métiers..... 50 K€
- Equipements sportifs..... 70 K€
- Conteneurs enterrés + bacs..... 85 K€
- Travaux déchèterie de la Brevenne..... 80 K€

## Répartition des investissements 2018, selon les compétences de la CCPA :



INVESTISSEMENTS 2018 PAR THEMATIQUE					
Thématique	Description	RAR 2017	BP 2018	TOTAL 2018	TOTAL PAR THEMATIQUE
<b>Agriculture</b>	SOUTIEN REALISATION EQUIPEMENTS STRUCTURANT	100 000,00		100 000,00	<b>100 000,00</b>
<b>Déchets</b>	SIGNALISATION VERTICALE DECHETERIE	16 772,00		16 772,00	<b>1 769 595,84</b>
	CONTENEURS SEMI ENTERRES	149 119,00	40 000,00	189 119,00	
	BACS OM + TRI	15 452,05	10 000,00	25 452,05	
	CONTENEURS A VERRE AERIEN	0,00	15 000,00	15 000,00	
	PREVENTION DES DECHETS BROYEURS	0,00	24 000,00	24 000,00	
	TRAVAUX DECHETERIE BREVENNE DECHETERIE FLEURIEUX	14 957,35 1 404 295,44	80 000,00	94 957,35 1 404 295,44	
<b>RAM</b>	TRAVAUX RAM L'ARBRESLE	12 000,00		12 000,00	<b>522 149,57</b>
	TRAVAUX RAM LENTILLY	3 147,64		3 147,64	
	MATERIEL RAM	1 500,00		1 500,00	
	AMENAGEMENT NOUVEAU RAM SAINT PIERRE	380 501,93	125 000,00	505 501,93	
<b>Numérique</b>	TRAVAUX DESSERTS HAUT DEBIT	500 000,00		500 000,00	<b>500 000,00</b>
<b>Entreprenariat</b>	AMENAGEMENT ESPACE COWORKING	0,00	80 000,00	80 000,00	<b>80 000,00</b>
<b>Gens du voyage</b>	ACCUEIL GENS DU VOYAGE L ARBRESLE	10 199,50		10 199,50	<b>819 749,59</b>
	TRAVAUX GDV SARCEY	15 523,96		15 523,96	
	TRAVAUX GDV SITE NON CONNU	202 000,00		202 000,00	
	AIRE DE GRAND PASSAGE	30 000,00		30 000,00	
	AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE SAVIGNY	562 026,13		562 026,13	
<b>Habitat</b>	PROGRAMME LOCAL D'HABITAT	264 773,63	330 000,00	594 773,63	<b>594 773,63</b>
<b>Prévention des inondations</b>	TRAVAUX BASSIN LA FALCONNIERE	105 113,60		105 113,60	<b>2 439 222,15</b>
	EXPANSION DE CRUE LE BIGOUT ACHAT TERRAINS	30 491,12		30 491,12	
	EXPANSION DE CRUE LE BIGOUT TRAVAUX D'AMENAGEMENT	1 708 617,43	595 000,00	2 303 617,43	
<b>Informatique</b>	LOGICIELS METIERS	22 317,98	7 000,00	29 317,98	<b>199 790,01</b>
	MATERIEL INFORMATIQUE	4 472,03	48 000,00	52 472,03	
	LOGICIELS METIERS SIG	0,00	49 000,00	49 000,00	
	LOGICIEL CIRIL Facturation + Workflow facture	20 000,00		20 000,00	
	LOGICIEL GESTION DE LA DETTE	0,00	8 000,00	8 000,00	
	WIFI MULTISITES CENTRALISES	0,00	15 000,00	15 000,00	
	CHANGEMENT DES AUTOCOMS	0,00	20 000,00	20 000,00	
GFI PROGICIEL	0,00	6 000,00	6 000,00		
<b>Batiment</b>	TRAVAUX LOGEMENTS GENDARMERIE	50 799,82		50 799,82	<b>769 669,58</b>
	TRAVAUX ACCESSIBILITE BAT CCPA	56 000,00		56 000,00	
	CHANGEMENT CHAUDIERE	37 000,00		37 000,00	
	DEFIBRILATEURS	3 733,76		3 733,76	
	BORNE RECHARGE ELECTRIQUE SIEGE	68 000,00		68 000,00	
	INTERCONNEXION SITES DISTANTS FIBRE OPTIQUE	0,00	85 000,00	85 000,00	
	MOBILIER	0,00	20 000,00	20 000,00	
	BATIMENT SIEGE - AMENAGEMENTS TRAVAUX	140 000,00	60 000,00	200 000,00	
	TRAVAUX ACCESSIBILITE BAT CCPA	249 136,00		249 136,00	
<b>Véhicules</b>	MATERIEL DE TRANSPORT	52 037,79		52 037,79	<b>52 037,79</b>
<b>Equipements sportifs</b>	MATERIEL AQUACENTRE	2 271,62	54 000,00	56 271,62	<b>3 017 927,70</b>
	EXTENSION AQUACENTRE	259 424,29		259 424,29	
	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (BOULODROME)	90 154,44		90 154,44	
	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (COMPLEXE SPORTIF)	205 311,53	20 000,00	225 311,53	
	AMENAGEMENT PLATEAU EPS	5 154,00		5 154,00	
	CREATION TERRAIN DE RUGBY	443 311,82	1 930 000,00	2 373 311,82	
LOGICIEL SUIVI TECHNIQUE	8 300,00		8 300,00		
<b>Tourisme</b>	LOGICIELS METIERS	1 700,00		1 700,00	<b>118 602,37</b>
	BALISES RESEAUX VTT	2 514,00	500,00	3 014,00	
	ESPACE DECOUVERTE	15 618,37	12 500,00	28 118,37	
	AMO SILLON TOURISTIQUE	11 130,00		11 130,00	
	SECURISATION INFORMATIQUE OFFICE DE TOURISME	0,00	15 000,00	15 000,00	
	TABLES DE LECTURE	20 640,00		20 640,00	
	10 VELOS ELECTRIQUES	36 000,00		36 000,00	
	SIGNALISATION VERTICALE PANNEAUX BALISES	3 000,00		3 000,00	
<b>Transport</b>	EXTENSION GARE DE FLEURIEUX	203 838,37		203 838,37	<b>563 838,37</b>
	PARKING GARE DE CHARPENAY	0,00	360 000,00	360 000,00	
<b>Voirie</b>	TRAVAUX REFECTION PONT PIERRON	119 365,28		119 365,28	<b>3 869 258,29</b>
	VOIRIE DES ZONES D'ACTIVITE	193 644,40	200 000,00	393 644,40	
	REFECTION PONT BESSEY CHEVINAY	402 984,00		402 984,00	
	TRAVAUX VOIRIE 2016	91 628,10		91 628,10	
	SIGNALISATION VERTICALE	130 692,34		130 692,34	
	VOIRIE 2017	1 330 944,17		1 330 944,17	
VOIRIE 2018	0,00	1 400 000,00	1 400 000,00		
<b>AIDES A LA PERSONNE</b>	TABLETTES AINES CONNECTES		6 300,00	6 300,00	<b>6 300,00</b>
		9 807 614,89	5 615 300,00		<b>15 422 914,89</b>

Monsieur Jean Pierre GUILLOT dit qu'il votera le budget mais il souhaite faire une remarque sur l'évolution de la masse salariale de la CCPA qui est passée de 40 à 65 agents en 4 ans et sur l'excédent qui a diminué de 4,5 M€ à 1,5 M€ en 4 ans.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI répond qu'il a demandé aux services une analyse de l'évolution du nombre de postes par rapport à l'évolution des compétences sur les derniers mandats.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT demande qu'un tableau soit mis en place pour évaluer à 2 ans les conséquences des actions mises en place (rôle moteur ou pas) et pour évaluer s'il y a cumul de la masse salariale entre les communes et la communauté de communes sans apport évident de performance.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI dit qu'une analyse fiscale est également menée pour évaluer les retombées de l'argent dépensé sur le territoire et réparti entre les communes et la communauté de communes.

Monsieur Serge RIVRON demande ce que contient le budget voirie 2018.

Madame Nicole PAPOT répond qu'en termes de travaux, il y a les deux ponts pour 600 000 €, les travaux de voirie de catégorie 1 pour 700 000 €, l'entretien classique et les voies de catégorie 2 pour 450 000 €. Il n'y a pas le rond point de Sain Bel.

Monsieur Serge RIVRON dit qu'il va s'abstenir pour le vote du budget car le rond point de Sain Bel n'est toujours pas budgété et également parce que rien n'est fait par rapport à la fermeture de la ligne SNCF. Ce n'est pas notre rôle en tant qu'élu local de tout abandonner sous prétexte d'une bonne gestion. Il pense regrettable qu'il n'y ait pas eu un minimum de résistance.

Concernant le rond point de Sain Bel, Madame Nicole PAPOT dit que la commission a des choix à faire et précise que ce rond point nécessite des chiffrages et que les travaux devront être organisés pendant l'été pour gêner le moins possible la circulation. Par ailleurs, elle précise qu'il ne s'agit pas d'une voie communautaire mais que cette voie est départementale. Ce projet est prévu en 2019.

Monsieur Serge RIVRON dit que la demande date de 3 ans et qu'il aurait donc été possible d'organiser les travaux en été.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI dit qu'il faut se rapprocher du Département qui pourra peut-être nous accompagner sur le financement. Par ailleurs, il n'était pas possible de lancer les travaux en 2018.

Monsieur Serge RIVRON dit que le Département est absent depuis la création de la métropole et que personne ne dit rien.

Monsieur Bernard DESCOMBES dit qu'effectivement il y a des problèmes de sécurité et il faut agir rapidement. Selon lui le Département ne mettra pas d'argent car il ne parvient même pas à entretenir les routes. Il demande que ce rond point soit réalisé en 2019 car il dessert un trafic important.

Monsieur Charles Henri BERNARD demande des précisions sur le budget lié au rugby.

Monsieur Bruno SUBTIL répond que les travaux sont en cours, ils sont affectés en partie au budget 2017 et pour le reste au budget 2018.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour et 1 abstention,**

- ▣ **Adopte le budget primitif du budget principal 2018 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

BUDGET PRINCIPAL		
SECTION	BP PRECEDENT	BP 2018
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	16 960 013,19	17 173 914,89
RECETTES	16 960 013,19	17 173 914,89
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	21 015 686,72	22 262 446,95
RECETTES	21 015 686,72	22 262 446,95

- ▣ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ▣ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

### **✗ Approbation du Budget Primitif – Budget Développement Economique**

Le budget 2018 tient compte des acquisitions de terrains ainsi que la maîtrise d'œuvre et les travaux de création des nouvelles zones, notamment, l'extension de la ZAE Ponchonnière, de la ZAE la Plagne II et de la ZAE de Charpenay. Le montant a été estimé à 4,4 M€ pour créer ces nouvelles zones.

La section de fonctionnement s'équilibre grâce à un excédent reporté de 2017 de 2 170 173,45 €, et grâce à plusieurs ventes de terrains estimées à 1,3 M€ :

- ZA Noyeraie 4 606 M2 pour 221 K€
- ZA Grandes Terres 3 754 M2 pour 270 K€
- ZA Charpenay 8 000 M2 pour 600 K€
- ZA La Plagne 5 878 M2 pour 209 K€

Le budget principal apporte une avance de 1 M€ pour financer la création des nouvelles zones d'activités.

L'équilibre du budget est assuré avec un montant de dépenses et recettes de fonctionnement de 7 132 674,53 € et d'investissement de 4 061 292,74 €.

Monsieur Noël ANCIAN précise qu'aucune hypothèse de vente à venir n'est intégrée dans ce budget et que par conséquent, il n'y aura aucune surprise au niveau des recettes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Adopte le budget primitif du budget Développement Economique 2018 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
SECTION	BP PRECEDENT	BP 2018
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES	5 850 000,00	4 061 292,74
RECETTES	5 850 000,00	4 061 292,74
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES	8 054 936,24	7 132 674,53
RECETTES	8 054 936,24	7 132 674,53

- ▣ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ▣ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

### **✗ Approbation du Budget Primitif – Budget Activités Forme et Loisirs**

Les dépenses de fonctionnement couvrent les charges générales et les charges de personnel pour 239 900 €.

Les recettes de fonctionnement comprennent les entrées des usagers pour un montant estimé de 300 000 €.

Le budget forme sera excédentaire de 149 898 € en 2018, après prise en compte du résultat reporté N-1 de 119 799 €, et après le virement de 26 084 € de la section de fonctionnement à la section investissement, pour permettre de financer le renouvellement des équipements sportifs de 30 000€.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT s'étonne que les recettes attendues en 2018 ne soient pas supérieures à celles de 2017. Bruno SUBTIL répond qu'effectivement, la progression sur le centre forme est moins importante.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Adopte le budget primitif du budget Activités Forme et Loisirs 2018 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

BUDGET FORME ET LOISIRS		
SECTION	BP PRECEDENT	BP 2018
<u>INVESTISSEMENT</u>		
DEPENSES	30 000,00	67 245,00
RECETTES	30 000,00	67 245,00
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
DEPENSES	388 263,62	431 883,05
RECETTES	388 263,62	431 883,05

- ▣ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ▣ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

### **✗ Approbation du Budget Primitif – Budget Tourisme**

Le budget inclut toutes les charges de gestion courante pour faire fonctionner l'Office de Tourisme.

Il s'équilibre grâce au versement d'une subvention du budget principal de 272 110 €, en complément du produit de la taxe de séjour de 36 000 €.

Pour l'investissement, le budget prévoit la création de la signalétique pour les hébergements.

Monsieur Florent CHIRAT précise que la seule ressource est la taxe de séjour.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Adopte le budget primitif du budget Tourisme 2018 de la Communauté de Communes, équilibré comme suit :**

<b>BUDGET TOURISME</b>		
<b>SECTION</b>	<b>BP PRECEDENT</b>	<b>BP 2018</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	68 195,80	68 005,00
RECETTES	68 195,80	68 005,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	325 571,80	312 410,00
RECETTES	325 571,80	312 410,00

- ▣ **Vote le présent budget au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et d'investissement.**
- ▣ **Approuve les montants de subventions décrites dans le corps du budget ainsi que les montants de participation à payer et à recevoir.**
- ▣ **Charge le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'établissement des mandats et titres pour les opérations de l'alinéa précédent.**

### **✗ Attribution des Subventions 2018**

Le Conseil Communautaire est invité à adopter certains éléments constitutifs des ressources et des dépenses afin d'opérer sans autres formalités ultérieures les versements à des tiers.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Attribue les subventions intercommunales au titre de l'année 2018 comme suit :**

Nom de l'association	montant attribué
- BSC Saint Germain Nuelles	750
- GAL'A	750
- Comité d'animation BULLY	1 500
- Amicale boule Bessenoise	2 800
- Ciné Culture association	2 800
- Association Les Carrières de Glay	2 700
- MJC Fleurieux/Eveux	1 300
- Comité des fêtes de Chevinay	2 400
- Savuni Les Arts	1 500
- Graine d'écologie	200
- SGN Street	600
- Hier et aujourd'hui	700
- AAPHTV	1 615
- Grain de sel	3 000
- COVADYS	1 500
- Ludothèque La ronde des jeux de l'Arbresle	270
- Association des donneurs de sang Pays de l'Arbresle	750
- MJC l'Arbresle (CAFPA)	2 800
- MJC l'Arbresle	52 000
- GEM L'arbre à palabres	500
- MJC FLEURIEUX	2 600
- ADMR L'Arbresle Eveux	800
- ADMR Bessenay	500
- RASED	4 500
- Le chaudron du Cœur	1 200
- ASPA	1 000
- Brevenne accueil	2 000
- CCI	1 500
- CCI Déchets	3 000
- MDEF	11 000
- Adhésion Marque Collective	6 000
- AILJO	17 000
- SOLIHA	3 750
- Solidarité Paysans	1 500
- Association RDI	6 150
- Mission locale	52 000
- CEOL	12 000
- Ligue contre le cancer	4 000
- ADERLY	50 000
- Aide aux actions agricoles	80 000
- Réseau entreprendre Rhône	5 000
- OUEST ENTREPRISES	5 000
- ESPACE ENTREPRENDRE	10 000
- AOC ( personnel CCPA)	13 750
- RASED	4 500
- HESPUL	13 750
- RECYCLERIE	28 800
- BSC (club VTT St Germain Nuelles)	1 600
- VALPAT Association patrimoine Savigny	2 445
- VALPAT Association patrimoine Saint Julien	2 959
- Fédération Office de Tourisme Beaujolais - partenariat fusion	1 500
- Le Lyonnais touristique 2017	9 898

- **Dit qu'une convention pourra être établie avec chaque partenaire pour préciser les modalités d'attribution et de versement de la subvention.**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget principal 2018.**
- **Charge le Président d'exécuter la présente délibération.**

## **✗ Attribution des Subventions 2018 – Budget Tourisme**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**▣ Attribue les subventions intercommunales au titre de l'année 2018 comme suit :**

Nom de l'association	montant attribué
- Comité départemental de courses d'orientation	1 500
- ADT Place de Lyon et photo	3 000
- Fédération Office de tourisme	6 600
- Le lyonnais touristique 2018	9 902
- Géocaching	7 000
- Fédération Française de Randonnée Pédestre	1 200

- ▣ Dit qu'une convention pourra être établie avec chaque partenaire pour préciser les modalités d'attribution et de versement de la subvention.**
- ▣ Dit que les crédits sont prévus au budget Tourisme 2018.**
- ▣ Charge le Président d'exécuter la présente délibération.**

## **CADRE DE VIE - SPORTS - JEUNESSE**

### **✗ Evolution des horaires d'ouverture et des tarifs de l'Archipel**

Monsieur Bruno SUBTIL explique que la commission des sports du 15 janvier 2018 a validé à l'unanimité la proposition d'extension des horaires d'ouverture au public, à effectif constant, en période scolaire et lors des petites vacances scolaires ;

- soit +3h/semaine en période scolaire (31 semaines)
- soit +5h45/semaine lors des petites vacances scolaires (8 semaines).

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la lisibilité des temps d'ouverture au public et favorise la continuité d'accès aux bassins, notamment entre 12h et 14h durant les vacances. D'autre part, l'extension des temps d'ouverture au public pourra être un levier de dynamisation de la fréquentation.

Ce nouveau format est souhaité au 7 avril 2018, soit au début des vacances scolaires de printemps. En saison estivale, une nocturne d'animation thématisée est proposée jusque 22h en juillet puis en août.

Evolutions tarifaires :

La suppression de la distinction géographique sur l'ensemble des tarifs est proposée par la commission des sports. En effet, l'étude comparative démontre que les établissements aquatiques voisins et concurrents n'appliquent pas de tarifs non résident (hors communauté de communes). Le pourcentage de clients extérieurs au territoire est de 17% en période hivernale, il évolue à 32% l'été. L'Aqua Centre générerait une fréquentation extérieure de 50% à 60% l'été.

La commission préconise de lisser les tarifs sur la base du tarif résident et d'appliquer une hausse de 5% afin de minimiser l'impact de cette évolution tarifaire. D'autre part, de nouveaux tarifs sont proposés et retenus par la commission ; Pass Duo, Pass intégral Archi' Motivé, Pass annuel Aqua-Bike et Aqua-Gym. Ce levier tarifaire vise à développer l'attractivité de l'équipement, à dynamiser sa fréquentation en tenant compte de la zone concurrentielle.

La commission des sports préconise la mise en place de cette grille tarifaire évolutive au 1er juin 2018, en début de saison estivale.

Monsieur Bernard GONON dit que le tarif mensuel de 68€ est un peu élevé par rapport à la salle de Civrieux d'Azergues. Il serait peut-être intéressant de le baisser pour que les gens puissent essayer.

Monsieur Bruno BIGOURDAN demande s'il serait possible de raisonner abonnement annuel uniquement pour la piscine ou uniquement pour le centre forme.

Madame Astrid LUDIN ajoute que certains jeunes ne rentrent pas dans les tarifs préférentiels car ils ont un statut autre que celui mentionné, il faudrait modifier l'intitulé de la ligne.

Monsieur Bruno SUBTIL dit que la modification sera faite.

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve les tarifs de l'Archipel à compter du 1er juin 2018 comme suit :**

	Tarifs Hiver 2016 à 2018		Tarifs Été 2016 & 2017		Tarifs Hiver 2018	Tarifs Été 2018
	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Nouveaux tarifs Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	
<b>Entrées unitaires</b>						
Enfant – de 4 ans	Gratuit – de 4 ans					
Enfant 4 – 16 ans	3.50€	4.00€	4.00€	5.00€	3.70€	4.20€
Etudiant, chômeur, PMR, apprenti	4.50€	5.00€	5.00€	6.00€	4.70€	5.20€
Adultes	5.50€	6.00€	6.00€	7.00€	5.80€	6.30€
Espace aquatique et bien être	12.00€	14.00€	12.00€	14.00€	12.00€	12.00€
Espace aquatique et bien être Duo	<i>Nouveau tarif</i>				21.00€	21.00€
Archi' Anniversaire (6-12 ans)	<i>Nouveau tarif</i>				9.00€	9.00€
Tarif unique évènementiel	<i>Nouveau tarif</i>				3.50€	3.50€
<b>Cartes Multi-Entrées</b>						
10 entrées tarif réduit 4 – 16 ans	28.00€	32.00€	32.00€	40.00€	29.40€	33.60€
10 entrées tarif réduit : PMR, chômeur, étudiant, apprenti	36.00€	40.00€	40.00€	50.00€	37.80€	42.00€
10 entrées adultes	45.00€	50.00€	50.00€	60.00€	47.20€	52.50€
10 entrées espaces aquatique et bien être	90.00€	110.00€	90.00€	110.00€	90.00€	90.00€
10 entrées espaces aquatique et bien être Duo	<i>Nouveau tarif</i>				150.00€	150.00€
10 heures	30.00€	35.00€	30.00€	35.00€	31.50€	31.50€
20 heures	50.00€	58.00€	50.00€	58.00€	52.50€	52.50€
<b>Activités aquatiques</b>						
Aquagym	10.00€	12.00€	10.00€	12.00€	10.00€	10.00€
Aquabike	12.00€	15.00€	12.00€	15.00€	12.00€	12.00€
10 séances Aquagym (soit 1 séance gratuite)	90.00€	108.00€	90.00€	108.00€	90.00€	90.00€
10 séances Aquabike (soit 1 séance gratuite)	108.00€	135.00€	108.00€	135.00€	108.00€	108.00€
Location atelier aquatique 30 mn	<i>Nouveau tarif</i>				5.00€	5.00€
<b>Pass annuels</b> (engagement 12 mois)						
Pass Archi' Cool (À partir de 4 ans)	16€/mois 192€/an	18€/mois 216€/an	16€/mois 192€/an	18€/mois 216€/an	16€/mois 192€/an	16€/mois 192€/an
Pass Archi' Détendu (Aquatique et bien être)	35€/mois 420€/an	39€/mois 468€/an	35€/mois 420€/an	39€/mois 468€/an	29€/mois 348€/an	29€/mois 348€/an
Pass Archi' Motivé (Aquatique, bien être, forme)	43€/mois 516€/an	48€/mois 576€/an	43€/mois 516€/an	48€/mois 576€/an	43€/an 516€/an	43€/an 516€/an

	Tarifs Hiver 2016 à 2018		Tarifs Été 2016 & 2017		Tarifs Hiver 2018	Tarifs Été 2018
	Résident	Non résident	Résident	Non résident	Nouveaux tarifs Au 1 <sup>er</sup> juin 2018	
Pass Archi' Motivé Duo (Aquatique, bien être, forme)	<i>Nouveau tarif 2 cartes couples</i>				<b>39€/mois</b> 468€/an	<b>39€/mois</b> 468€/an
Pass Archi' Motivé Intégral (Aquatique, bien être, forme, 2 cours aquatiques/semaine)	<i>Nouveau tarif</i>				<b>59€/mois</b> 708€/an	<b>59€/mois</b> 708€/an
Pass annuel Aqua-Bike (Accès 2 cours/semaine de septembre à juin)	<i>Nouveau tarif valable de septembre à juin 6 prélèvements de 60€</i>				<b>360€/an</b> 60€/mois	<b>360€</b> 60€/mois
Pass annuel Aqua-Gym (Accès 2 cours/semaine de septembre à juin)	<i>Nouveau tarif valable de septembre à juin 6 prélèvements de 45€</i>				<b>270€/an</b> 45€/mois	<b>270€/an</b> 45€/mois
<b>Espace Forme</b>						
Tarif mensuel	68.00€	76.00€	68.00€	76.00€	<b>68.00€</b>	<b>68.00€</b>
Tarif trimestriel	200.00€	224.00€	200.00€	224.00€	<b>200.00€</b>	<b>200.00€</b>
Tarif semestriel	350.00€	392.00€	350.00€	392.00€	<b>350.00€</b>	<b>350.00€</b>

 **Approuve les horaires d'ouverture à compter du 7 avril 2018 comme suit :**

<b>Archipel - évolution des créneaux publics (pour mise en application au 7 avril 2018)</b>										
Horaires actuels Période scolaire				Période Scolaire 2018 – 2019			Evolution hebdo	Evolution annuelle		
Lundi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	Lundi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	0	31 semaines en période scolaire	
Mardi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	Mardi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	0		
Mercredi		13h30 - 21h	= 7h30	Mercredi		12h - 21h	= 9h	+1h30		
Jeudi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	Jeudi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	0		
Vendredi	12h - 13h45	17h - 21h	= 5h45	Vendredi	12h - 13h45	16h30 - 21h	= 6h15	+0h30		
Samedi	9h - 12h	14h - 19h	= 8h00	Samedi	10h - 19h		= 9h00	+1h00		
Dimanche	9h - 13h		= 4h00	Dimanche	9h - 13h		= 4h00	0		
Total heures			= 42h30	Total heures			45h30	+ 3h/semaine		+ 93h/saison
Horaires actuels Vacances scolaires				Vacances Scolaires 2018 – 2019			Evolution	Evolution annuelle		
Lundi	10h - 13h45	14h30 - 19h	= 8h15	Lundi	10h - 20h		= 10h00	+ 1h45		Vacances Toussaint Noël Hiver Printemps 8 semaines
Mardi	10h - 13h45	14h30 - 19h	= 8h15	Mardi	10h - 20h		= 10h00	+ 1h45		
Mercredi	10h - 13h45	14h30 - 21h	= 10h15	Mercredi	10h - 20h		= 10h00	- 0h15		
Jeudi	10h - 13h45	14h30 - 19h	= 8h15	Jeudi	10h - 20h		= 10h00	+ 1h45		
Vendredi	10h - 13h45	14h30 - 21h	= 10h15	Vendredi	10h - 20h		= 10h00	- 0h15		
Samedi	10h - 18h		= 8h00	Samedi	10h - 19h		= 9h00	+ 1h00		
Dimanche	9h - 13h		= 4h00	Dimanche	9h - 13h		= 4h00	0		
Total heures			= 57h15	Total heures			= 63h00	+ 5h45/semaine	+ 46h/saison	
<b>Cumul + 139h d'ouvertures au public/saison</b>										
<b>Été 2018</b>								Evolution annuelle		
<b>De 10h à 20h du lundi au dimanche + 1 soirée d'animation en nocturne 10h-22h mois</b>									+ 4h	

 **Charge le président de l'exécution de la présente délibération.**

## **✗ Tarifs promotionnels – Actions Marketing Archipel**

Considérant qu'il convient de créer une dynamique interne auprès des clients de l'Archipel, il est proposé de renouveler les actions commerciales et promotionnelles et de dynamiser la fréquentation, le chiffre d'affaires afin de se positionner favorablement face à la concurrence ; Vita Liberté, Appart Fitness.

Ce dispositif vise également à susciter l'intérêt et l'adhésion de nouveaux clients et à fidéliser les abonnés actuels. Il est donc proposé de programmer périodiquement des actions marketing :

### **Offres « Pass annuel » :**

- ✓ **Pass Archi' Cool annuel** : un mois gratuit pour tout nouvel abonnement ou renouvellement (douze mois + un mois offert),
- ✓ **Pass Archi' Détendu** : un mois gratuit pour tout nouvel abonnement ou renouvellement (douze mois + un mois offert),
- ✓ **Pass Archi' Motivé** : un mois gratuit pour tout nouvel abonnement ou renouvellement (douze mois + un mois offert).
- ✓ Un mois supplémentaire offert pour un **parrainage** (douze mois + deux mois offerts)

### **Offres « évènementielles », calendrier marketing annuel ; St Valentin, Fêtes des Mères, Pères, Grand-Mères, etc...**

- ✓ Une entrée Archi' Détendu achetée = une séance découverte Aqua-Gym ou Aqua-Bike gratuite,
- ✓ Une carte de 10 entrées Archi' Détendu achetée = cinq séances Aqua-Gym ou Aqua-Bike gratuites,
- ✓ Une carte de 10 séances Aqua-Gym ou Aqua-Bike achetée = cinq entrées Archi' Détendu gratuites.
- ✓ Deux cartes de 10 séances Aqua-Gym ou Aqua-Bike achetées = une carte Aqua-Gym ou Aqua-Bike gratuite.
- ✓ 1 abonnement mensuel Archi' Motivé acheté = 15 jours supplémentaires gratuit,
- ✓ 1 abonnement trimestriel Archi' Motivé acheté = 1 carte de 10 séances Aqua-Bike gratuite

### **Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▣ **Accorde la mise en œuvre de ce plan d'actions promotionnelles, les gratuités sur les offres additionnelles et un mois de gratuité pour tout nouvel abonné et parrainage.**

## **✗ Lancement des marchés de travaux pour les vestiaires du terrain de rugby**

La Communauté de Communes a créé un nouvel aménagement permettant le développement de l'activité rugbystique sur la commune de Fleurieux sur l'Arbresle.

Cet aménagement est composé :

- d'un terrain en gazon synthétique avec remplissage liège en cours de réalisation
- d'un bâtiment à usage de vestiaires (400 m<sup>2</sup>) et d'espace club avec terrasse (200 m<sup>2</sup>) avec :
  - Hall de distribution
  - 4 Vestiaires joueurs
  - 4 Douches joueurs
  - 2 Vestiaires arbitres
  - 2 Douches arbitres
  - Sanitaires joueurs & publics
  - Bureau Club / Infirmerie / Salle de convivialité
  - Local technique ECS / CTA / TGBT
  - Réserves / rangements club
  - Buanderie
  - Terrasse spectateurs

Le projet du bâtiment est estimé selon l'étude de la maîtrise d'œuvre à 1 500 000 € HT.

Monsieur Bruno SUBTIL ajoute que la réception des vestiaires est prévue pour l'été 2019. Il précise qu'il y a 250 licenciés au club de rugby du territoire.

Monsieur Jean Pierre GUILLOT fait remarquer le prix extrêmement élevé du bâtiment puisque le coût est de 3000 €/m<sup>2</sup>.

Monsieur Bruno SUBTIL répond que le bâtiment fait 600 m<sup>2</sup>, ce qui ramène à un coût inférieur.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ▣ ***Autorise le Président à lancer, à signer et à exécuter les marchés pour la réalisation des travaux du bâtiment.***

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### ***✗ Convention de Financement avec Rhône Développement Initiative (RDI)***

Monsieur Noël ANCIAN rappelle que Rhône Développement Initiative (RDI) est une association loi 1901, membre des réseaux Initiative France et France Active, dont l'objet est de soutenir et accompagner, notamment par une aide financière, toute initiative génératrice d'emplois et en particulier la création ou la reprise d'entreprises industrielles, commerciales, artisanales, agricoles ou de services.

Son action porte sur :

- L'aide au financement pour la création/reprise d'entreprises,
- L'accompagnement et le financement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Depuis 2008, RDI, dont le siège est à Lyon, compte une antenne pour les Monts et Coteaux du Lyonnais située à Vaugneray.

En 2017, 8 dossiers ont été présentés pour des projets provenant du Pays de l'Arbresle, tous acceptés, et qui représentent la création ou le maintien de 14 emplois.

Les 8 projets accompagnés ont mobilisé :

- 5 garanties sur emprunt bancaire pour un total de 140 305 €
- 10 prêts d'honneur pour un montant global de 113 000 €

Afin de poursuivre le soutien à la création / reprise d'entreprises, RDI sollicite la Communauté de Communes pour un abondement à hauteur de 6 000 € du fonds de prêt d'honneur destiné à conforter les apports personnels des porteurs de projets.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ▣ ***Décide d'adhérer à l'association RDI en 2018 pour un montant de 150 € ;***
- ▣ ***Décide de verser un soutien financier d'un montant de 6 000 € destiné au fonds de prêts d'honneur de RDI ;***
- ▣ ***Autorise Monsieur le Président à signer la convention avec RDI et toutes les pièces relatives à cette affaire.***

## **✗ Cession de Terrain à la Société Confort Bois Habitat Za La Noyeraie – SARCEY**

Monsieur Noël ANCIAN explique que la société CONFORT BOIS HABITAT envisage l'acquisition d'une surface d'environ 1 945 m<sup>2</sup> pour un projet immobilier d'environ 800 m<sup>2</sup>.

CONFORT BOIS HABITAT est une SARL créée en 2012, actuellement dirigée par Monsieur Clément GIRAUD.

La société intervient dans les domaines de la menuiserie et la charpente.

Domiciliée à Saint Romain de Popey, l'entreprise compte actuellement 2 emplois.

Ce projet d'implantation permettra de répondre aux objectifs suivants : disposer d'une surface d'activité adaptée, avec pour objectifs l'acquisition de nouvelles machines plus performantes et le développement d'une activité Agencement.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ☐ Décide de céder à la société CONFORT BOIS HABITAT ou à toute autre personne morale ou physique qui s'y substituera pour le même projet, un terrain d'une surface d'environ 1 945 m<sup>2</sup> au prix de 48€ HT/m<sup>2</sup> ;***
- ☐ Décide que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;***
- ☐ Autorise Monsieur le Président à signer les compromis et acte de vente, ainsi que tous les documents afférents à la cession ;***
- ☐ Dit que les recettes correspondantes seront imputées au budget Développement Economique, section de fonctionnement, article 7015 : vente de terrain.***

## **VOIRIE**

## **✗ Convention avec le SYDER pour une extension de réseau basse tension sur la ZAE des Garelles**

Madame Nicole PAPOT explique que dans le cadre de travaux d'extension et d'alimentation d'un réseau électrique réalisé par le SYDER pour l'extension de la ZA des Garelles à Bessenay, il convient de conclure avec le SYDER une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur la parcelle cadastrée C 1307, située sur la commune de Bessenay et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ☐ Approuve la convention entre la Communauté de Communes et le SYDER concernant une extension du réseau électrique sur la parcelle cadastrée C 1307***
- ☐ Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.***
- ☐ Annexe la convention à la délibération.***

### **✗ Convention avec ENEDIS pour la création d'un branchement électrique sur la ZAE de la Ponchonnière**

Madame Nicole PAPOT explique que dans le cadre de travaux d'extension et de création d'un branchement électrique réalisé par ENEDIS sur la ZAE la Ponchonnière à Sain Bel, il convient de conclure avec ENEDIS une convention autorisant le gestionnaire à faire réaliser et à exploiter son réseau sur la parcelles cadastrée U 2670, située sur la commune de Sain Bel et appartenant à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve la convention entre la Communauté de Communes et ENEDIS concernant une extension du réseau électrique sur la parcelle cadastrée U 2670.***
- ▣ ***Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.***
- ▣ ***Annexe la convention à la délibération.***

### **✗ Lancement du marché de travaux 2018 sur voie de catégorie 1**

Madame Nicole PAPOT explique que dans le cadre du programme des travaux de voirie 2018 sur les voies de catégorie 1, Il est proposé de lancer une consultation d'entreprises sur les bases suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée
- Nombre de lots : 2

Les travaux sont estimés dans une enveloppe comprise entre 250 000 € HT et 550 000 € HT par lot.

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 44 voix pour et 1 abstention,***

- ▣ ***Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres pour les travaux sur voirie 2018 sur VIC 1 :***
  - ***Marché composé de 2 lots***
- ▣ ***Montant annuel estimatif du marché : 250 000 € HT et 550 000 € HT par lot; Autorise le Président à signer le marché à intervenir***

### **✗ Lancement d'un accord cadre à bons de commande pour les travaux de terrassement pour pose de conteneurs enterrés**

Madame Nicole PAPOT explique que dans le cadre de la politique communautaire de mise en place de conteneurs à déchets enterrés, Des travaux de terrassement avant pose sont nécessaires sur l'ensemble des sites concernés. Les caractéristiques du marché sont les suivantes :

- Procédure : marché à procédure adaptée
- Accord cadre à bons de commande
  - Montant minimum du marché : 40 000 € HT
  - Montant maximum du marché : 360 000 € HT

La maîtrise d'œuvre est réalisée en interne, de la phase conception jusqu'à la réception des travaux.

La durée de ce marché est de 2 ans renouvelable 2 fois 1 an.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise le Président à lancer, à signer et à exécuter un marché pour la réalisation des travaux de terrassement pour la mise en place de conteneurs pour un montant compris entre 10 000 € H T minimum et 90 000 € HT maximum par an, soit 40 000 € HT minimum et 360 000 € HT sur 4 ans.**
- **Dit que ces montants seront inscrits au Budget Primitif 2018 et suivants.**

**✗ Fonds de Concours pour les travaux d'éclairage et d'enfouissement – Parking de la gare de Fleurieux-sur-l'Arbresle**

Madame Nicole PAPOT explique que dans le cadre des travaux d'éclairage et d'enfouissement des réseaux sur le nouveau parking de la gare de Fleurieux sur l'Arbresle, la Communauté de Communes s'engage à participer au financement de l'opération.

Les travaux étant réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, la participation financière de la Communauté de Communes se fait par apport de fonds de concours.

Madame Nicole PAPOT précise que la CCPA prend en charge les coûts de fonctionnement de l'éclairage.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI ajoute que les coûts d'éclairage sur les zones d'activités seront également pris en charge par la CCPA là où les communes payaient jusqu'à présent.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve les conventions avec la commune de Fleurieux-sur-L'Arbresle.**
- **Fixe les principales caractéristiques des conventions comme suit :**

**Eléments communs**

- Règlement dans le délai de 3 mois, à compter, soit de la date de signature de la convention, soit de réception des travaux.
- TVA avancée et recouvrée par la Communauté de Communes.
- montant total du programme d'éclairage public : 136 296,00 € TTC
- dont :
  - coût de l'éclairage relatif au parking de la gare: 45 276,00 € TTC
  - coût de l'éclairage relatif à la voirie communautaire: 22 500,00 € TTC
  - coût de l'éclairage public et de l'enfouissement pour la commune : 68 520,00 € TTC
- fonds de concours versé par la CCPA: 67 776,00 € TTC
- somme réglée par la commune au SYDER : 68 520,00 € TTC

- **Autorise** le Président à signer les conventions et toutes les pièces relatives à cette affaire.
- **Annexe** les conventions à la présente délibération.
- **Charge** le Président de l'exécution de la présente délibération.

### **✗ Charte d'utilisation des outils d'information et de télécommunication**

Monsieur Diogène BATALLA explique que la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA) met en œuvre des systèmes d'information et de communication nécessaires à son activité, comprenant notamment des réseaux informatiques et téléphoniques.

Les utilisateurs des systèmes d'information doivent être sensibilisés aux risques liés à l'utilisation des outils informatiques. Cette sensibilisation est formalisée dans la présente charte, fixant les règles à respecter en matière de sécurité informatique et celles relatives au bon usage des outils d'information et de communication mis à disposition des utilisateurs.

La charte informatique, définissant un cadre clair et transparent à valeur pédagogique, informative et normative, doit être connue des utilisateurs.

La présente charte s'applique à l'ensemble des personnes amenées à utiliser le système d'information et de communication de la CCPA à savoir :

- les agents (permanents, temporaires, stagiaires) ;
- les élus ;
- les visiteurs ;
- les prestataires ;
- les communes

Elle fera l'objet d'une large diffusion, par tout moyen utile (arborescence de fichiers, messagerie, note de service, affichage...) afin que nul ne puisse en ignorer son existence et son contenu.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

***☐ Décide d'adopter la charte d'utilisation des outils d'information et de télécommunication dont le texte est joint à la présente délibération***

***☐ Dit que cette charte sera communiquée à chaque agent employé par la CCPA.***

### **✗ Convention avec GRDF pour transmission de données cartographiques des réseaux gaz sur le territoire**

La convention a pour objet de définir les modalités de la communication des données numérisées des réseaux de distribution de gaz naturel, en l'état des dernières mises à jour de leur représentation issue de la cartographie par GRDF à la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle concernant son territoire.

La convention permettra de récupérer les données suivantes :

- le tracé des réseaux de distribution gaz,
- le niveau de pression
- la matière
- le diamètre
- la décennie de pose des canalisations ou l'année de pose des canalisations
- les robinets de réseaux utiles à l'exploitation
- la position des postes de livraison et de distribution publique

La convention est établie pour une durée de 5 ans et les données seront consultables sur le SIG communautaire.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve la convention entre la Communauté de Communes et GRDF concernant la mise à disposition des données numériques géo-référencées relatives à la représentation à Moyenne Échelle des ouvrages de distribution publique de gaz naturel de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle (CCPA).***
- ▣ ***Autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.***
- ▣ ***Annexe la convention à la délibération.***

### ***✗ Convention d'attribution d'une subvention aux écoles pour l'acquisition de ressources numériques pédagogiques***

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, et en application de la convention du 29 décembre 2015 entre l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations relative à l'action « Innovation numérique pour l'excellence éducative », une impulsion forte est donnée aux projets d'équipement numérique des établissements grâce à un soutien exceptionnel aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi. Le programme prévoit en outre de doter en ressources numériques pédagogiques les élèves et enseignants équipés.

A ce titre, et afin de permettre aux enseignants de bénéficier de ressources numériques pertinentes en lien avec cet outil, une subvention de l'Etat d'un montant de 500€ par établissement scolaire est versée à chaque collège de référence.

La présente convention engage l'Acheteur du PNE (CCPA) à respecter les conditions de mise à disposition des ressources numériques pédagogiques, définies entre les collèges et les écoles, à savoir les dispositifs de tablettes numériques.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ▣ ***Décide de conclure, en qualité d'Acheteur, une convention entre les communes et leur collège de référence, concernant l'attribution d'une subvention de 500 € par école publique versée par l'académie, pour l'acquisition de ressources numériques pédagogiques***
- ▣ ***Autorise le Président à signer la convention, annexée à la délibération.***

## **ENVIRONNEMENT**

### ***✗ Lancement d'une étude de faisabilité pour la prise de compétence eau potable***

Monsieur Pierre ALLOGNET explique que la loi «NOTRE» du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans sa version actuellement en vigueur, prévoit que la compétence Eau de distribution devra ainsi être transférée de manière obligatoire en 2020 de l'échelon communal à l'échelon communautaire. Une proposition de loi, pendante devant l'Assemblée Nationale, prévoit de reporter cette obligation à 2026.

En prévision de cette échéance, il apparaît pertinent de s'interroger d'ores et déjà sur l'opportunité de garder cette compétence ou bien de la transférer à une ou d'autres structures.

Une orientation pour conserver cette compétence au niveau communautaire prend tout son sens afin de garantir au territoire communautaire des investissements réguliers, une mutualisation des moyens et des compétences et des tarifs maîtrisés établis à partir d'une politique active et décidée à l'échelon communautaire.

Pour autant, des interrogations restent posées en particulier en raison de l'évolution régulière de la réglementation et des enjeux de plus en plus exigeants qui en découlent (normes de qualité de l'eau et gestion patrimoniale des réseaux), en raison de la disparité des tarifs et les effets d'une harmonisation, en raison de la disparité des équipements et de leur performance, et afin de déterminer les conditions de transfert du service (humain, matériel, immobilier, financier), les futures conditions de gestion et les relations de ce service avec la dimension urbanisme et le développement des communes.

Cette étude a pour objet de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques d'une prise de compétence eau potable par la Communauté de communes du Pays de l'Arbresle.

D'une manière générale, cette étude doit constituer une aide à la décision. Elle devra permettre de fournir aux élus communautaires les informations pour qu'ils soient en mesure d'entériner ou non, en connaissance de cause, le transfert de la compétence Eau.

Cette étude dont le coût estimatif est de 40000 € peut bénéficier de 50 à 60% de subvention de l'agence de l'Eau RM&C dans le cadre d'un audit prospectif sur la gouvernance de l'eau.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI dit qu'il faut se demander si le territoire du Pays de L'Arbresle peut porter cette compétence et précise que cette étude sera financée à 60%.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve le lancement d'une étude de faisabilité pour la prise de compétence eau potable.***
- Autorise le Président à signer tout document lié à ce marché.***
- Autorise le Président à exécuter ce marché.***

***✗ Sollicitation d'une subvention de l'Agence de l'Eau pour l'étude de faisabilité de la prise de compétence eau potable***

Monsieur Robert ALLOGNET rappelle que la loi « NOTRE » du 7 août 2015 prévoit que la compétence Eau de distribution soit transférée de manière obligatoire en 2020 de l'échelon communal à l'échelon communautaire.

La pertinence d'une prise de la compétence eau potable à l'échelle communautaire nécessite la réalisation d'une étude sur les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques pour la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle.

Cette étude dont le coût estimatif est de 40000 € peut bénéficier de 50 à 60% de subvention de l'agence de l'Eau RM&C dans le cadre d'un audit prospectif sur la gouvernance de l'eau.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- Autorise le Président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau l'ensemble des subventions relatives à cette affaire.***

***✗ Avenant à la convention pour la prise en charge financière des déchets dangereux avec ECODDS***

Monsieur Robert ALLOGNET explique que depuis novembre 2014, une filière de responsabilité élargie du producteur est en place sur les déchets dangereux réceptionnés en déchèteries. Cette filière prend en charge l'enlèvement d'environ **50 tonnes** de déchet dangereux sur les deux déchèteries (soit 60 %

des déchets réceptionnés).

L'éco-organisme propose de signer un avenant permettant de faire évoluer le financement alloué à la Communauté de Communes.

L'avenant comprend 3 types des réévaluations :

- Hausse de la part forfaitaire qui passe de 600 € à 686 € par déchèterie
- Hausse de la part variable qui passe de 212 € à 648 € pour Courzieu et de 212 € à 1209 € pour Fleurieux sur l'Arbresle
- Dotation en équipement de protection de type EPI

Pour la Communauté de Communes, cet avenant lui permettra de bénéficier d'un financement supplémentaire de 1 605 € par an dès 2018.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve l'avenant à la convention avec l'éco organisme ECODDS, annexée à la présente délibération,***
- ▣ ***Autorise le Président à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

***✗ Convention pour la collecte des bouchons en liège et en plastiques sur les déchèteries***

Monsieur Robert ALLOGNET explique qu'il est proposé de mettre en place sur les deux déchèteries des nouvelles filières de tri permettant à la fois de baisser les déchets déposés dans les ordures ménagères et d'apporter un soutien à des associations.

Pour la déchèterie de Fleurieux sur l'Arbresle, l'association Mon Chien Mon Compagnon (2MC) peut assurer la collecte des déchets suivants :

- bouchons en plastique de type polypropylène (bouchons de bouteille, de flacons...)
- bouchons en liège véritable.

La collecte est assurée gratuitement. L'association récupère les recettes financières liées à la vente des matériaux. Les bouchons seront stockés dans deux bacs poubelles dédiés.

Pour la déchèterie de La Brevenne à Couzieu : 2 associations peuvent intervenir :

L'association France Cancer pour la collecte des déchets suivants :

- bouchons en liège véritable, de bouchons en faux liège dits synthétiques et les capsules de champagne.

L'association UN RAYON DE SOLEIL POUR NOHA pour la collecte des déchets suivants :

- bouchons en plastique de type polypropylène (bouchons de bouteille, de flacons...).

Les collectes sont réalisées pendant les heures d'ouverture au public de la déchèterie.

Monsieur Diogène BATALLA dit qu'il serait judicieux d'associer les communes au choix des associations.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▣ **Approuve la convention avec l'association Mon Chien Mon Compagnon, annexée à la présente délibération,**
- ▣ **Approuve la convention avec l'association France Cancer, annexée à la présente délibération,**
- ▣ **Approuve la convention avec l'association Un Rayon de soleil pour Noha, annexée à la présente délibération,**
- ▣ **Autorise le Président à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **✗ Convention financière pour l'organisation et le financement du marché de l'environnement**

Monsieur Robert ALLOGNET rappelle que la commune de L'Arbresle a initié le marché de l'environnement. Ces dernières années, ce marché a eu lieu sur les communes Saint Germain Nuelles et Bessenay en 2018. L'organisation induit des charges financières pour la commune organisatrice. La Communauté de Communes propose d'apporter un financement pour différents postes :

- Activité ludique (ex : ballades ânes, ferme pédagogique...) : maximum 300 €
- Atelier cuisine anti-gaspi : maximum 500 €
- Lot pour une tombola : d'une valeur maximale de 100 € (proposition de deux composteurs)
- Repas des exposants : maximum 500 €
- Vin d'honneur : maximum 300 €

Sur facture, la Communauté de Communes apportera un financement de maximum 1 700 €. La Commission Environnement et le Bureau ont validé ce financement.

Monsieur José DOUILLET se félicite de la participation de toutes les communes à la semaine de l'environnement, pour 2018, 23 actions sont prévues.

Monsieur Bruno BIGOURDAN souligne que la ressourcerie de L'Arbresle est une réussite.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- ▣ **Approuve la convention financière pour l'organisation du marché de l'environnement, annexée à la présente délibération,**
- ▣ **Autorise le Président à signer chaque année avec la commune concernée toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

### **✗ Modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues**

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Azergues (SMBVA), est constitué de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR), la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Val de Saône, des Communautés de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), du Pays de l'Arbresle (CCPA) et de la Métropole de Lyon. Il a pour objet la gestion des milieux aquatiques et des inondations sur le bassin de l'Azergues.

Les lois MAPTAM et NOTRe ont créé une nouvelle compétence de "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations", dite GEMAPI, affectée aux communes et transférée automatiquement aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018, le SDAGE Rhône Méditerranée et Corse préconisant l'exercice de cette compétence par des structures à l'échelle du bassin versant.

Les besoins du futur syndicat pour l'exercice de la compétence GEMAPI pour l'année 2018 est de 528 501 €. Après application de la clé de répartition statutaire, il est appelé auprès de la Communauté de Communes la somme de 13 591 €.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- ▣ ***Approuve le versement de 13 591 € au SMBVA en application de la clé de répartition statutaire ;***
- ▣ ***Approuve les statuts du SMBVA***

## SERVICES A LA PERSONNE

### ***✘ Attribution de subvention à Innovation et Développement***

Monsieur Jean Bernard CHERBLANC explique que l'auto-école sociale Nord Ouest Rhône est portée par l'association Innovation et Développement.

L'auto-école Nord Ouest Rhône intervient essentiellement sur la Communauté de l'Ouest Rhodanien, et la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle depuis juillet 2009. Elle dispose de 45 places, pour la préparation au code et à la conduite.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Etre habitant du territoire.
- Etre dans une démarche active de recherche d'emploi (suivi par un chargé d'insertion sociale et professionnelle).
- Avoir un projet professionnel qui nécessite d'avoir le permis.
- Avoir besoin d'une pédagogie adaptée.
- Avoir un faible niveau de qualification.
- Avoir des difficultés financières réelles.

Les candidats sont adressés par des prescripteurs (Pôle Emploi, Mission Locale, Maison du Rhône, ICARE...).

De juillet 2009 à octobre 2017 : 257 stagiaires dont 60 du Pays de L'Arbresle ont bénéficié du service.

Actuellement, 17 stagiaires du Pays de L'Arbresle sont en cours de parcours.

La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a soutenu cette association en 2016 puis en 2017 à hauteur de 10 000 € annuels sur un budget total annuel de l'ordre de 90 000 €.

Le budget prévisionnel de fonctionnement du service pour 2018 est estimé à 86 000 € et la Communauté de Communes est sollicitée à hauteur de 10 000 €. Les financeurs du dispositif sont l'Etat, la Région, le Conseil Départemental, la CAF et les Communautés de Communes.

Il est proposé d'accorder une aide de 10 000 € à Innovation et Développement pour le fonctionnement de ce service en 2018. Cette aide pourrait être versée en 2 fois : 1<sup>ère</sup> moitié après le vote du budget de la Communauté de Communes et la 2<sup>ème</sup> au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, avec un réajustement, si nécessaire en fonction de la réalité du fonctionnement du service (aide totale plafonnée à 10 000 €).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- ▣ **Décide d'accorder une subvention de 10 000 € pour l'année 2018 à l'association Innovation et Développement ;**
- ▣ **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette action.**

## QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI fait part de la réflexion qui est menée concernant le siège de la Communauté de communes. En effet, le bâtiment nécessite une réhabilitation car on constate des problèmes de fuites et des problèmes énergétiques. Par ailleurs, il y a un problème de place et de bureaux qui deviennent insuffisants.

La question qui se pose est donc de continuer avec le bâtiment actuel en investissant 1,6 Millions de travaux ou de partir ailleurs en construisant un bâtiment neuf de 3 ou 4 Millions d'€ et en revendant le bâtiment.

Monsieur Pierre Jean ZANNETTACCI ajoute qu'il a été proposé au SYRIBT de déménager dans la maison qui se trouve en face de la CCPA afin de récupérer les bureaux. Par ailleurs, des travaux d'aménagement vont être menés dans le hall d'accueil.

Il précise qu'une étude va être lancée concernant la construction d'un nouveau bâtiment.

- ❖ Il est proposé de constituer un groupe de travail sur la mutualisation de la culture autour de Monsieur Jean Bernard CHERBLANC.
- ❖ Démarche autour de la parentalité : l'objectif est de déboucher sur un conseil local de la parentalité. La volonté est de créer un évènement pour mettre en exergue ce qui existe. Un important travail est en cours.
- ❖ Demande de Monsieur Serge RIVRON pour qu'un vœu soit inscrit lors d'un conseil communautaire concernant la fermeture de la ligne SNCF de la Brévenne.